



RÉUNION PUBLIQUE # **01**

JEUDI 10 MARS 2022

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TAVERNY (95)

PRÉSENTATION DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET ORIENTATIONS DU PADD



01

PRÉAMBULE

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 07

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 09

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 17

05

LES ORIENTATIONS DU PADD

page 41

1

UN OUTIL DE PROJET

- une **prospective** : réfléchir au devenir du territoire
- un **cap** : la vision du territoire
- un **document stratégique** avec une temporalité de 10 ans

2

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

- détermine l'usage des sols sur l'ensemble du territoire
- détermine les zones constructibles et les zones inconstructibles
- des zones différentes auxquelles sont associées des règles définissant ce qui est interdit, ce qui est autorisé et comment les édifier (aspect des constructions et implantation volume)
- un document opposable aux tiers qui régit les demandes d'autorisation d'urbanisme :
 - Permis de Construire,
 - Permis de Démolir,
 - Permis d'aménager,
 - Déclaration de Projet, ...

LE FONDEMENT DU PROJET > RAPPORT DE PRÉSENTATION

LE PROJET > PADD

LA TRADUCTION DU PROJET > RÈGLEMENT OAP ANNEXES

DOCUMENT OPPOSABLE
AUX TIERS EN TERMES
DE CONFORMITÉDOCUMENT OPPOSABLE
AUX TIERS EN TERMES
DE COMPATIBILITÉSERVITUDES, ANNEXES
SANITAIRES

LA MISE EN APPLICATION >

PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER,
PERMIS DE DÉMOLIR, DÉCLARATION DE TRAVAUX

LE PLU EST UN DOCUMENT STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE ET CONSTRUIT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

CARTE DU ZONAGE PLU

LE ZONAGE SE DÉTERMINE PAR LA SUPERPOSITION DE

CARTE DU PADD

CARTE DES ENJEUX

ZONAGE OPPOSABLE

CARTE DU PADD

CARTE DES ENJEUX

DOCUMENT OPPOSABLE



PIÈCES

Le RAPPORT DE PRÉSENTATION

qui expose les choix retenus dans le PADD et justifie les règles d'urbanisme qui en découlent, sur la base d'un diagnostic complet. Il intègre, le cas échéant, les études d'évaluation environnementale ;

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

qui expose les grands enjeux et les objectifs d'urbanisme et d'aménagement pour les 10-15 ans à venir ;

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

qui viennent compléter le PADD et le règlement pour des quartiers spécifiques à mettre en valeur, à restructurer ou à aménager ;

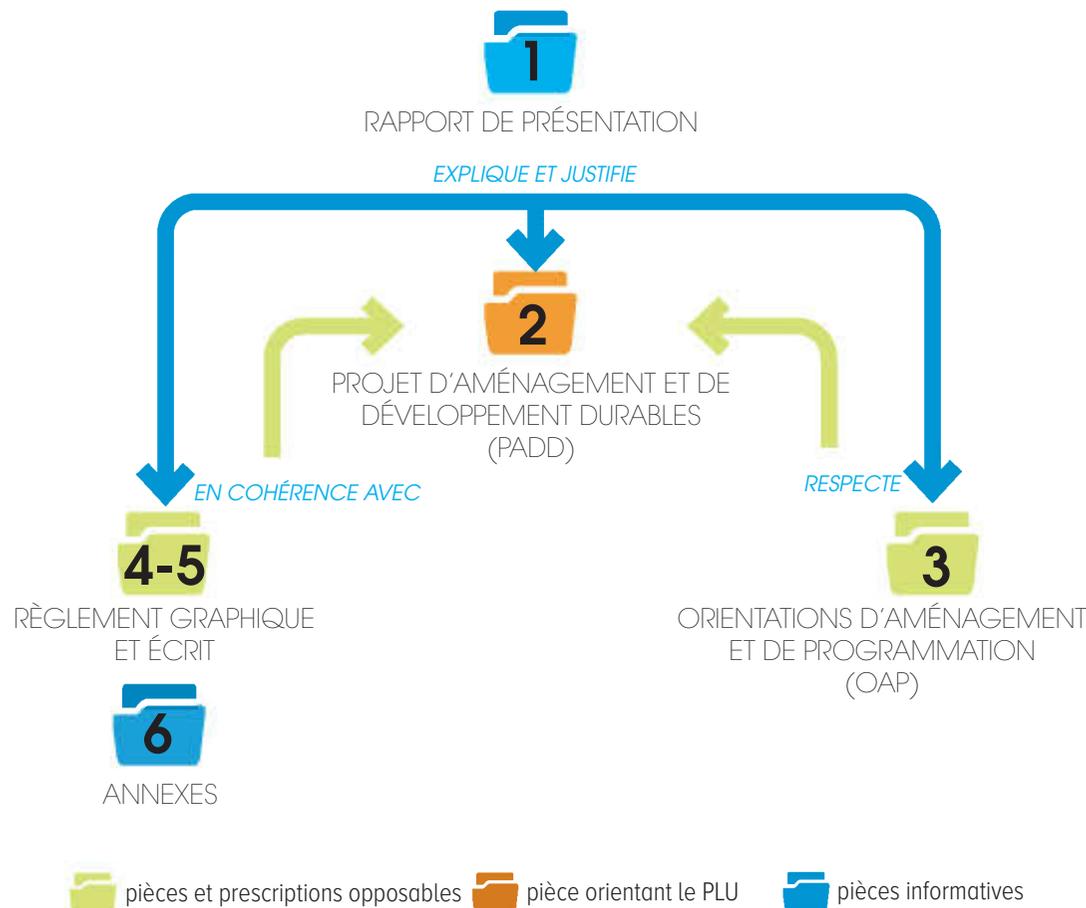
Le RÈGLEMENT

qui comporte un document graphique (plan de zonage) qui identifie les différentes zones et secteurs réglementaires et un document écrit qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones et secteurs ;

Les ANNEXES

qui présentent les informations complémentaires sur les conditions d'utilisation du sol : Servitudes d'utilité Publique, Plan de Prévention des Risques, plans des réseaux, etc..

→ | UN DOSSIER COMPOSÉ DE 6 PIÈCES ARTICULÉES DE FAÇON LOGIQUE



→ | L'ENJEU EST DE RENDRE CES DOCUMENTS LISIBLES ET COMPRÉHENSIBLES



PHASES

1 L'ANALYSE

- ANALYSE TERRAIN
- ENTRETIENS ACTEURS
- ANALYSE PLU OPPOSABLE
- PRODUCTION DES DONNÉES

2 LE PROJET

- VOLONTÉ POLITIQUE MUNICIPALITÉ
- SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS
- INTÉGRATION DES CONTRAINTES
- ENTRETIENS ACTEURS

3 LES RÈGLES

- PLAN DE ZONAGE
- ÉCRITURE DU RÈGLEMENT
- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- MONTAGE DU DOSSIER D'ARRÊT DE PROJET

4 LE SUIVI ADMINISTRATIF

- AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DÉCONCENTRÉS (PPA)
- ENQUÊTE PUBLIQUE AUPRÈS DE LA POPULATION

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES

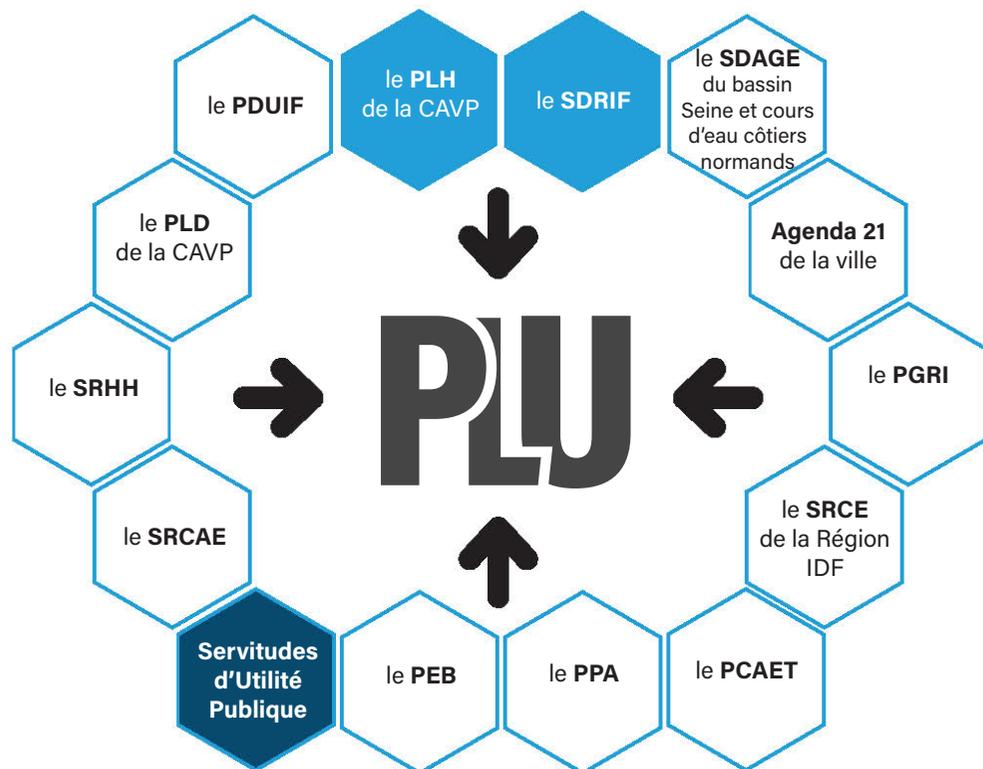
DOSSIER D'ARRÊT DE PROJET
DU PLU

DOSSIER D'APPROBATION DU
PLU

CONCERTATION PRÉALABLE CONTINUE JUSQU'À L'ARRÊT DE PROJET DU PLU



01	02	03	04	05
PRÉAMBULE	LES CADRES À INTÉGRER AU PLAN LOCAL D'URBANISME	DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	LES ORIENTATIONS DU PADD
page 02	page 07	page 09	page 17	page 41



→ en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) intégrateur, **16 documents-cadre au moins à intégrer** au projet de Plan Local d'Urbanisme.



BIEN QUE D'INITIATIVE COMMUNALE, LE PLU DE TAVERNY DEVRA TENIR COMPTE D'UN ENSEMBLE DE DOCUMENTS CADRE POUR ASSURER LA LÉGALITÉ DE SON DOCUMENT D'URBANISME.



Glossaire

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
SRCAE : Schéma Régional Climat Air-Énergie
SRHH : Schéma Régional pour l'Habitat et l'Hébergement
PLD : Plan Local de Déplacement
PDUIF : Plan de Déplacement Urbain de la Région Île-de-France
PLH : Programme Local de l'Habitat

SYNTHÈSE

Une strate de documents d'urbanisme de rang supérieur importante dont certains en révision.

Une commune intégrée à un département et une agglomération dynamiques.

L'existence d'un Agenda 21 local qui jette les bases d'un PADD pour le Plan Local d'Urbanisme.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #01

Mettre en œuvre un projet d'urbanisme compatible et prenant en compte les différentes strates des documents d'urbanisme existants.



01

PRÉAMBULE

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 07

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 09

04

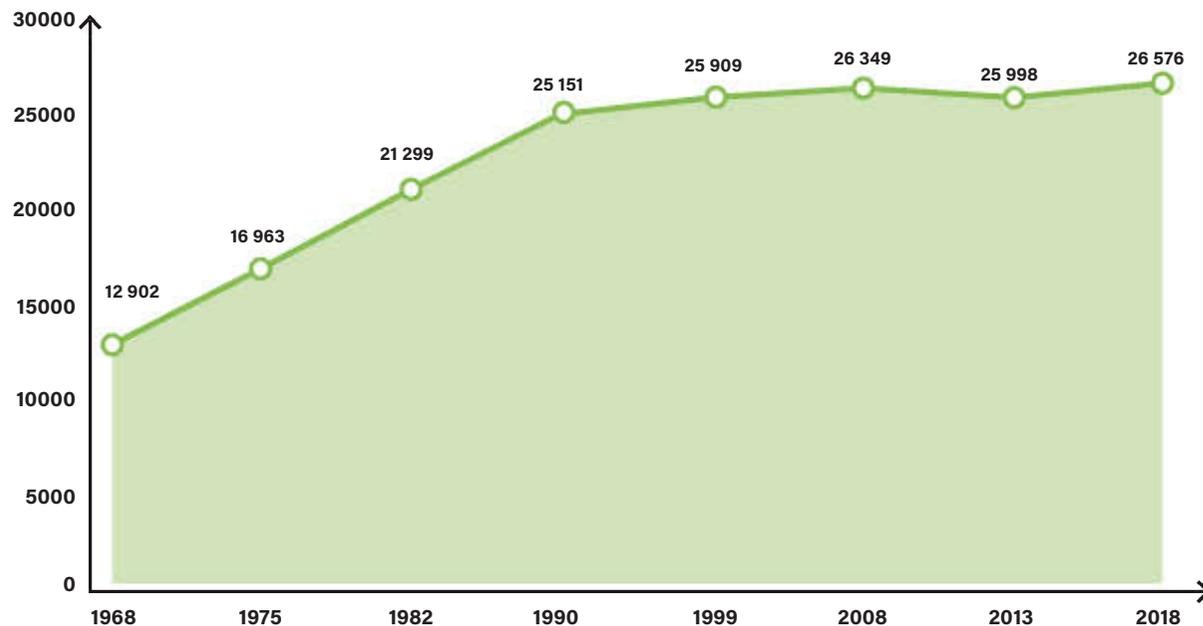
**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 17

05

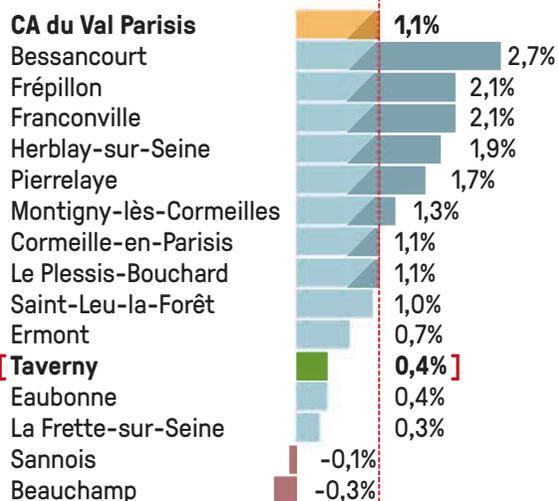
LES ORIENTATIONS DU PADD

page 41

27 062
HABITANTS
2022

- une **reprise de la croissance** démographique depuis 2013.
- parmi les croissances les plus faibles du territoire communautaire.
- 4^{ème} commune de la communauté d'agglomération en termes de poids démographique, soit près de 10% de la population communautaire.

comparaison du taux de variation annuelle moyen démographique (2018)



Remarque

Les données d'analyse statistique développée ci-après émanent des dernières données détaillées de l'insee, à savoir millesime 2018.

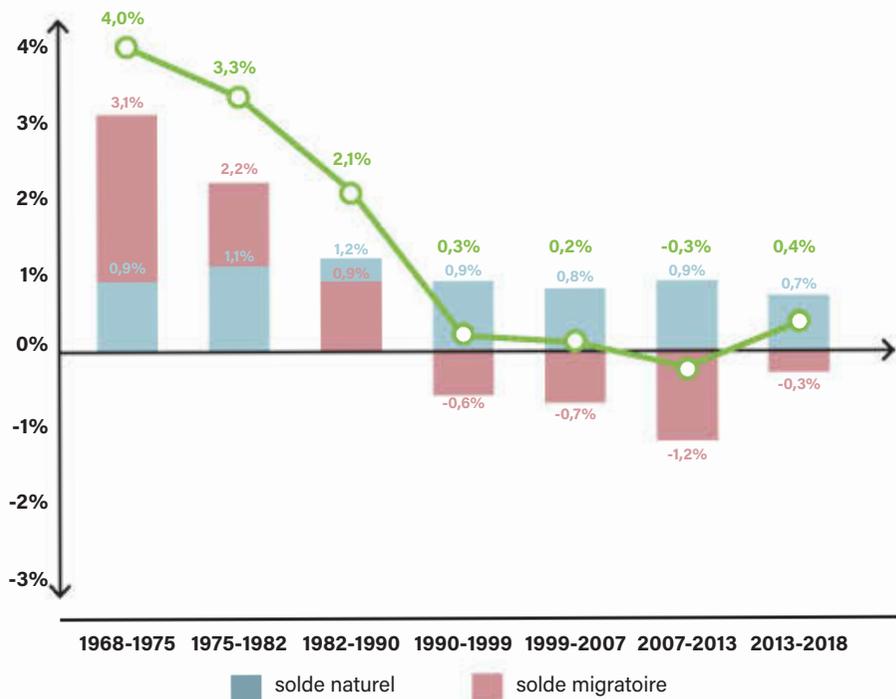
SYNTHÈSE

Un réamorçage récent de la croissance démographique grâce à une réduction du déficit du solde migratoire et à un solde naturel positif quoique en baisse.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

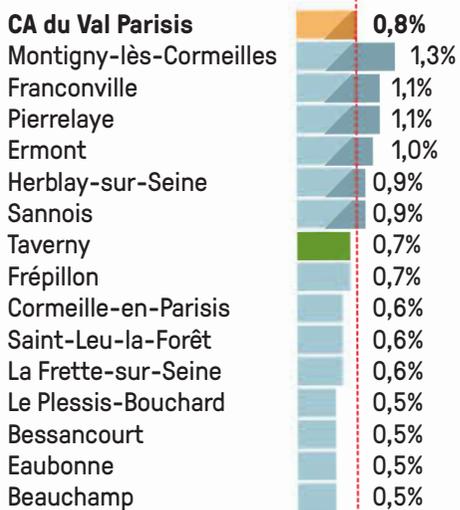
Enjeu #2

Maintenir un niveau de population en rapport avec la structuration urbaine de la ville et notamment avec le niveau d'équipements et de services de Taverny.

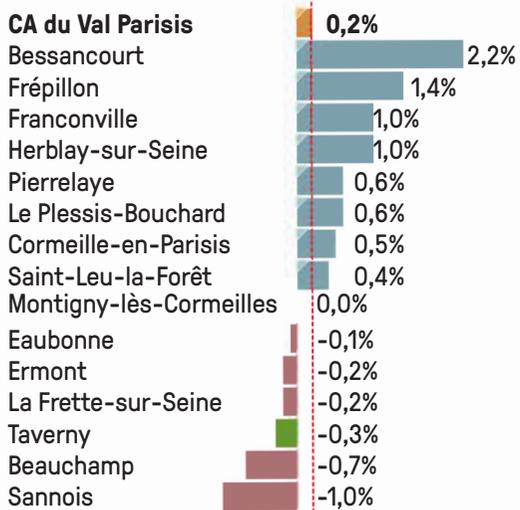


- un solde migratoire négatif depuis les années 1990 et parmi les plus faibles du territoire communautaire.
- une reprise de la croissance démographique récente du fait d'un solde naturel qui parvient à compenser un déficit migratoire.

comparaison du solde naturel (2018)



comparaison du solde migratoire (2018)



SYNTHÈSE

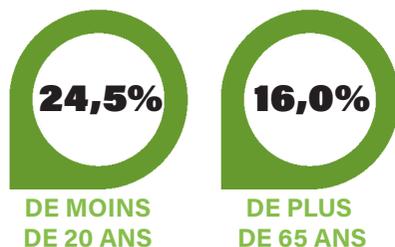
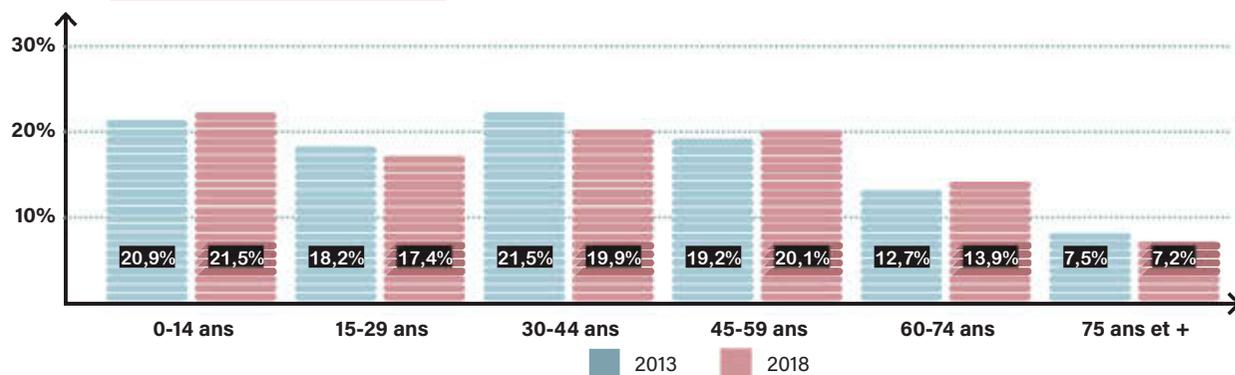
Un solde migratoire déficitaire parmi les plus marqués du territoire communautaire.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #5

Appréhender les besoins pour contenir les évolutions sociétales et prévoir les équipements et services publics en lien avec celles-ci.

population de Taverny par âge

→ | **une population jeune mais vieillissante :**

- près de **1 habitant sur 4 a moins de 20 ans**,
- une population encore jeune mais qui poursuit son vieillissement : pour 1 jeune de moins de 20 ans, la commune compte près de 2 personnes de plus de 65 ans,
- entre 2013 et 2018 les classes d'âges de moins de 15-44 ans diminuent alors que les classes d'âges supérieures à 44 ans augmentent, notamment les 45-74 ans.

→ | **un desserrement des ménages qui s'atténue :**

- un desserrement qui s'accroît d'année en année sauf sur la dernière période avec un taux d'occupation des logements de 2,5 égal à la moyenne communautaire.

SYNTHÈSE

Une structure de la population composée majoritairement de familles mais une augmentation de la part des familles mono-parentales.

Une population jeune mais en voie de vieillissement à l'instar de toutes les communes : 4 habitants sur 10 ont moins de 30 ans alors que 1 habitant sur 5 a plus de 60 ans.

Une baisse significative des classes d'âges des 15 à 44 ans correspondant aux actifs.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

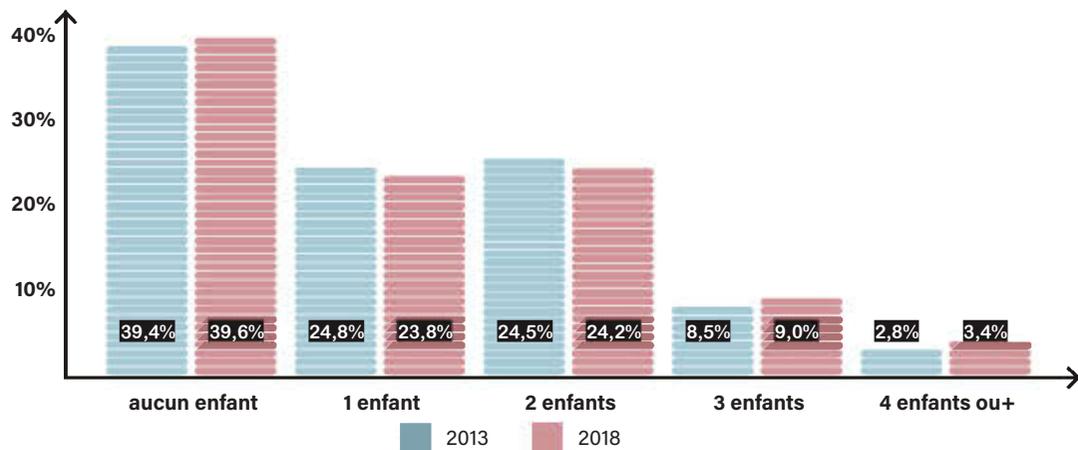
Enjeu #3

Proposer une offre de logements adaptée et ciblée afin de limiter les départs de la population, notamment les 15-29 ans et les 30-44 ans.

Enjeu #4

Programmer une offre de logements diversifiée pour l'accueil des jeunes décohabitants, des familles mono-parentales ainsi que des personnes âgées.

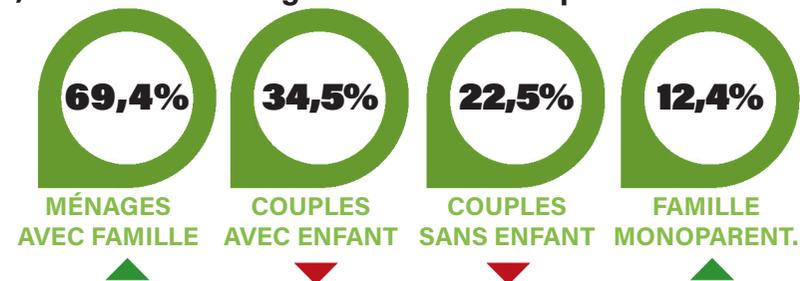
évolution des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans



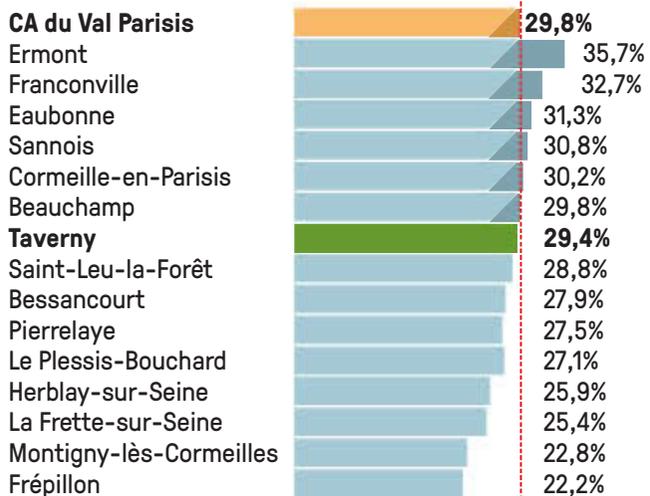
→ une progression des ménages composés d'une seule personne :

- Bien que les ménages avec famille demeurent majoritaires, on constate **une augmentation des ménages composés d'une seule personne**.
- la structure des familles souligne une baisse des ménages avec 2 enfants ou plus. **La majorité des ménages sont des couples sans enfant.**

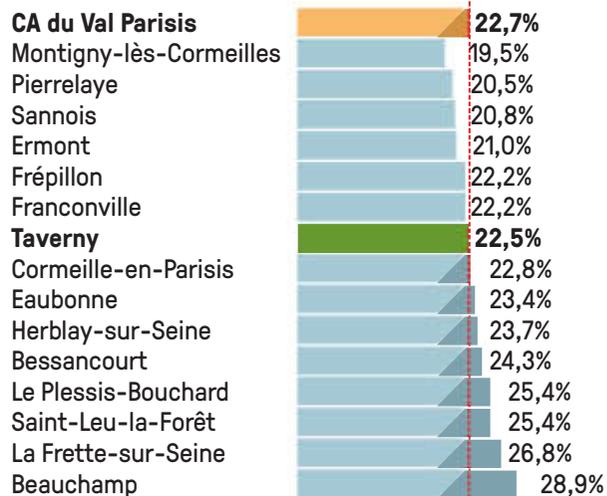
en bref, nombre de ménages selon leur composition :



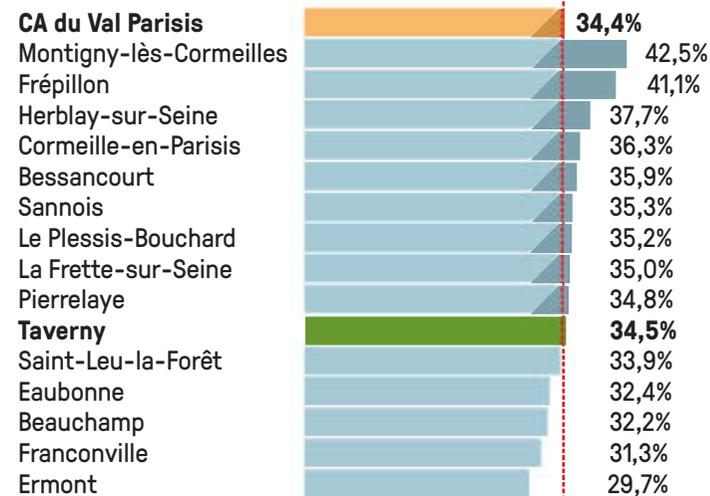
comparaison de la part des ménages d'une personne (2018)



comparaison de la part des ménages sans enfant (2018)



comparaison de la part des ménages avec enfant(s) (2018)

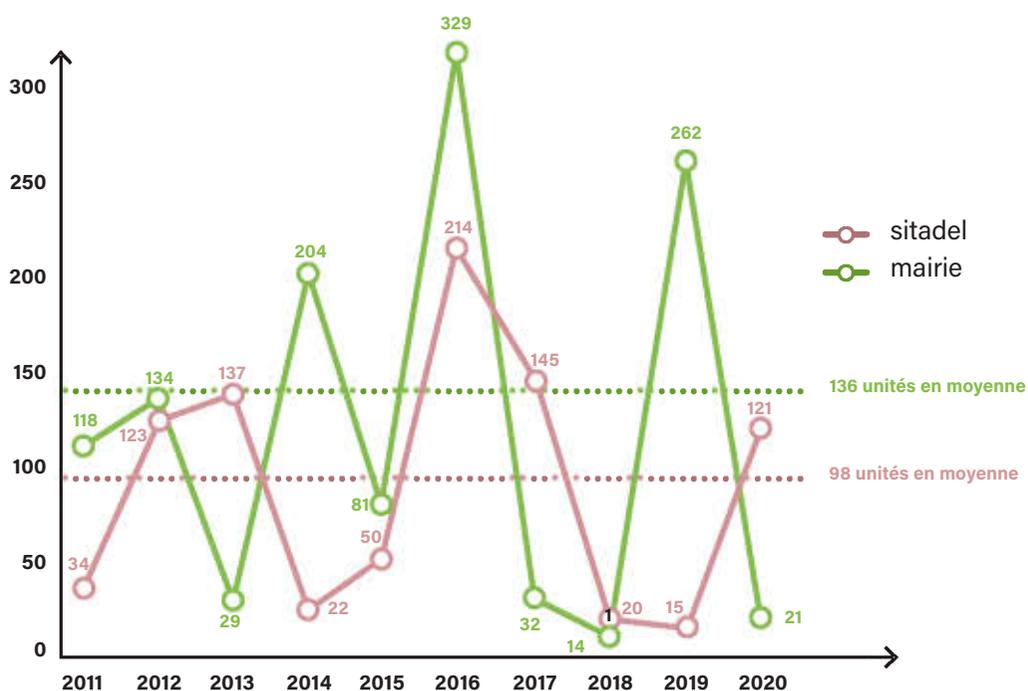




→ un parc de logements en constante augmentation.

→ un rythme de construction irrégulier :

- une constructibilité s'opérant à la fois par renouvellement du parc et densification des disponibilités foncières.



SYNTHÈSE

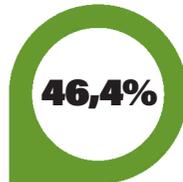
Une croissance continue du parc de logements avec néanmoins un rythme de construction irrégulier.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #6

Maintenir un niveau de construction afin de limiter les mécanismes d'érosion démographique = assurer un parc résidentiel adapté.

en bref

LOGEMENTS
EN 2018DE 4 PIÈCES
OU +LOGEMENTS
VACANTSDE
PROPRIÉTAIRES

DE MAISONS

DE
LLS AU
01/01/ 2021

→ un parc majoritairement composé de résidences principales (93,5%).

→ un parc de grands logements, composé majoritairement de maisons et occupé par des propriétaires :

- avec près de 1 logement sur 2 en sous-occupation (46,2%),
- un parc ancien qui souligne de forts enjeux de rénovation du parc immobilier (36,6% avant 1970).

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #7

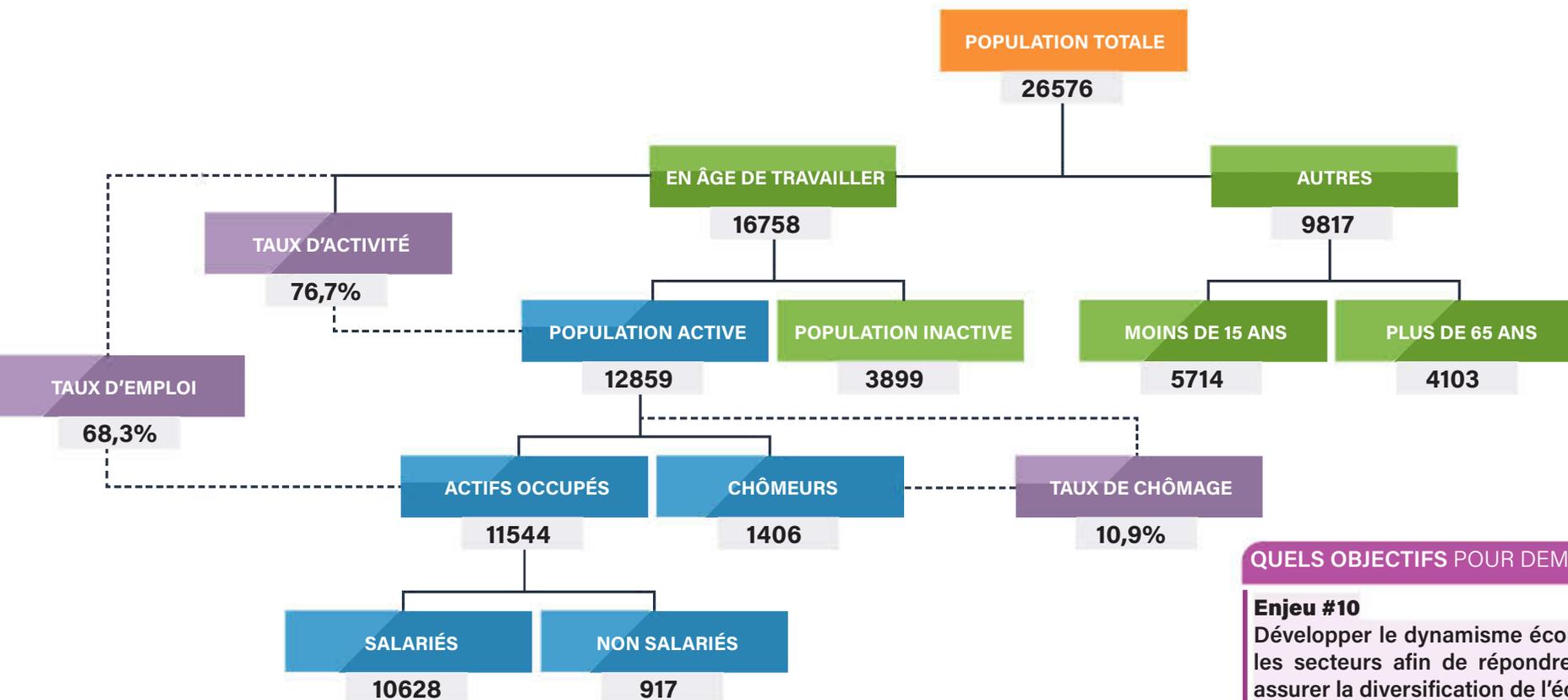
Développer une offre de logements T1-T2 afin de diversifier le parc de logements et ainsi favoriser sa rotation pour attirer de jeunes actifs au travers, notamment, d'un habitat accessible.

Enjeu #8

Programmer des objectifs de moyens pour permettre à Taverny de satisfaire aux obligations légales en matière de logements locatifs sociaux en insistant sur la notion de mixité urbaine.

Enjeu #9

Encourager la rénovation et la mise aux normes des logements dégradés ou inadaptés aux normes.



QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #10

Développer le dynamisme économique de la ville dans tous les secteurs afin de répondre aux enjeux du chômage et assurer la diversification de l'économie locale.

Enjeu #11

Diversifier le tissu économique en apportant de nouveaux services pour accompagner les nouvelles pratiques professionnelles (co-working, ...).

Enjeu #12

Soutenir l'arrivée des ménages de jeunes actifs.

Enjeu #14

Œuvrer pour un développement de l'agriculture, notamment pour mettre en place des filières courtes notamment et satisfaire aux besoins de la ville.

Enjeu #15

Accompagner les Tabernaciens en situation de précarité.

→ une **baisse de la population active**, un taux d'activité en baisse, et une baisse des actifs occupés qui se traduit par **une augmentation du chômage**.

→ une **baisse du nombre d'emplois** sur le territoire (-1,3 point)

→ une **prédominance des actifs salariés** : 92,1% en 2018.



01

PRÉAMBULE

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 07

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 09

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

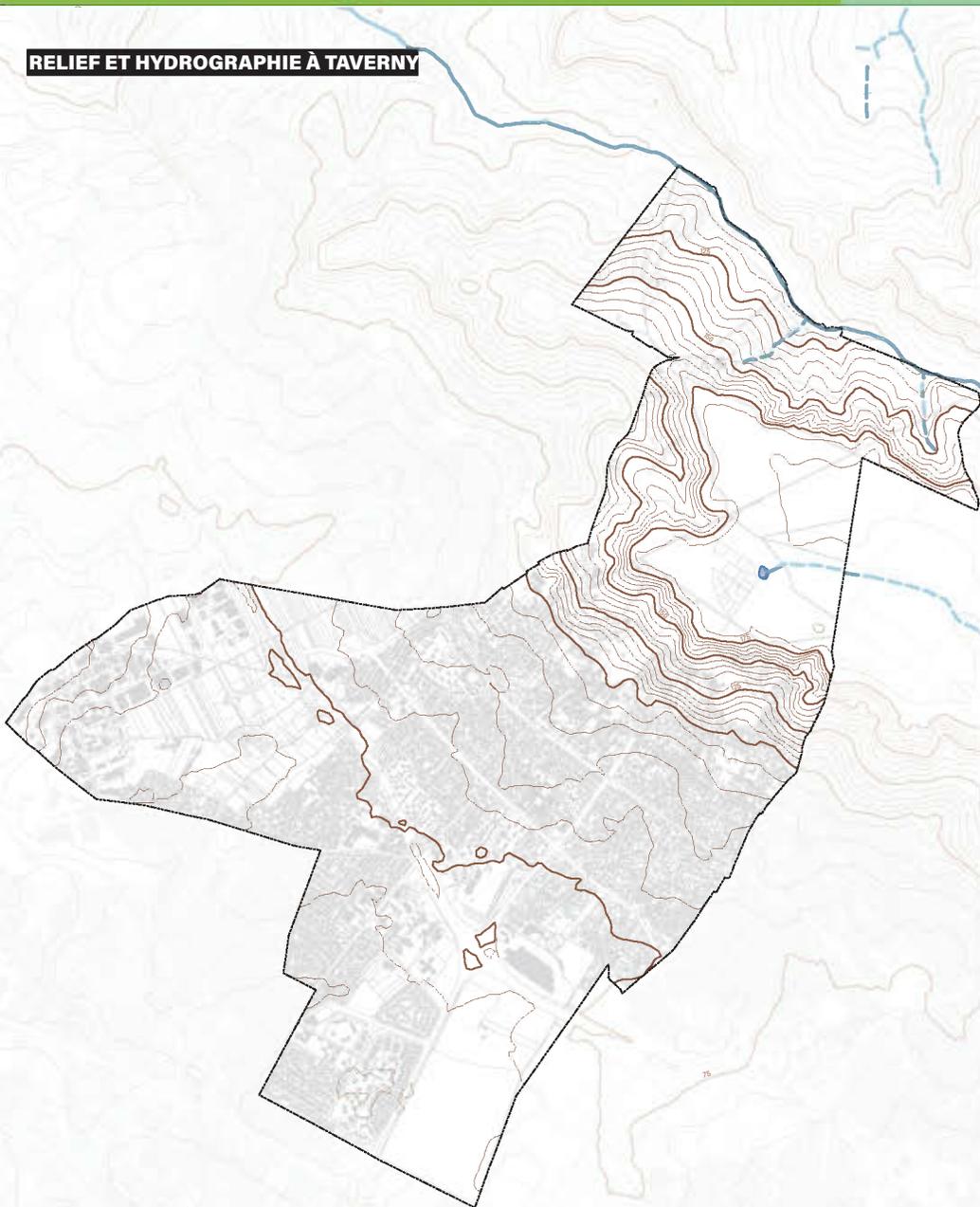
page 17

05

LES ORIENTATIONS DU PADD

page 41

RELIEF ET HYDROGRAPHIE À TAVERNY



SYNTHÈSE

Un relief marqué au Nord du territoire.

Une hydrographie peu présente.

Un contexte relativement propice au développement de systèmes de production d'énergie renouvelable.

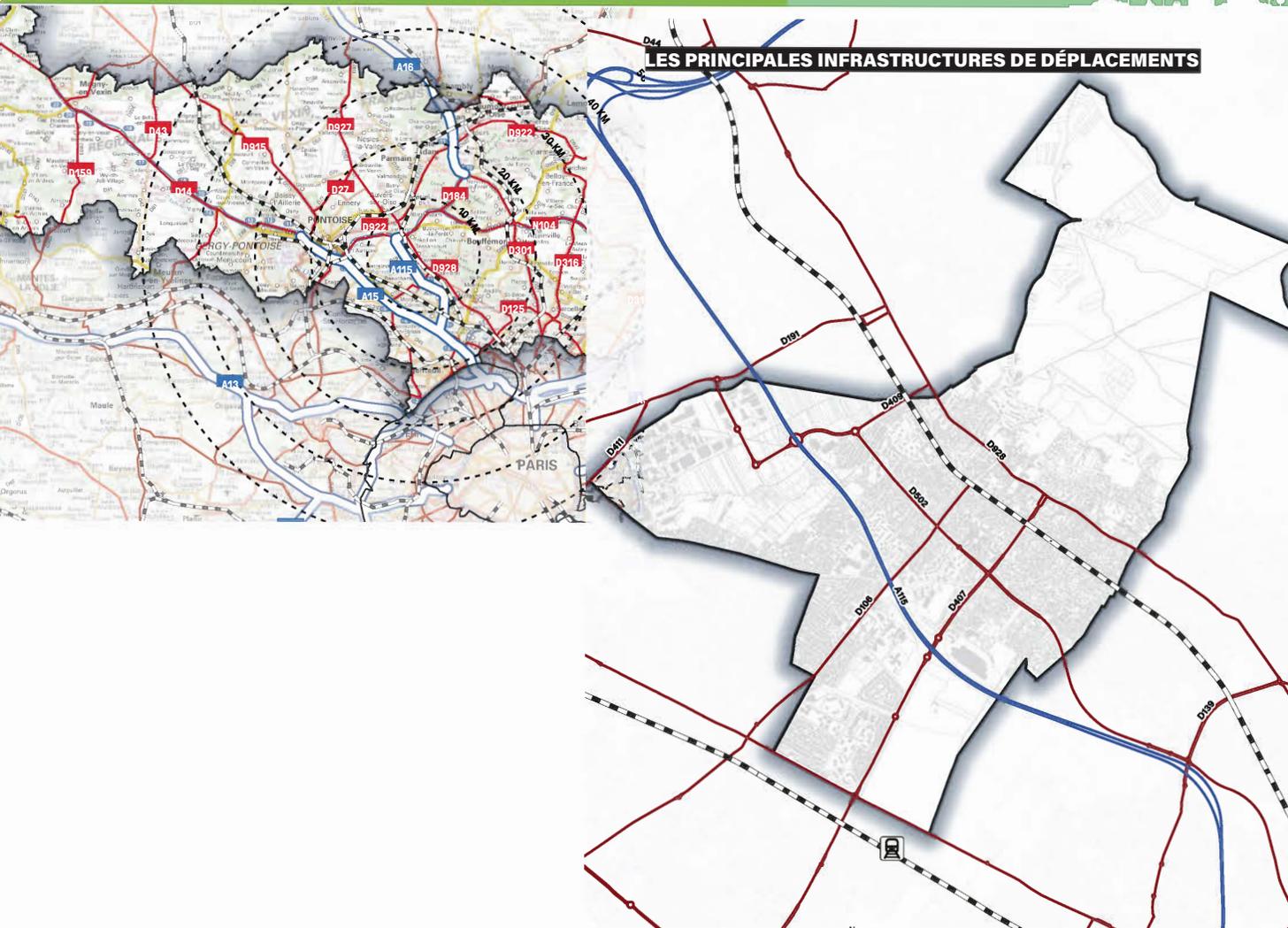
QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #16

Mettre en valeur les perspectives visuelles qu'offre la topographie singulière de Taverny.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉS



- un territoire traversé par **l'autoroute A15**, véritable artère principale de desserte et de transit vers le réseau magistral.
- **5 axes de circulations majeures** irriguant le territoire : RD928, RD407, RD502, RD106 et la chaussée Jules César.

SYNTHÈSE

Un territoire bien maillé avec un réseau viaire hiérarchisé.

Des axes structurants occasionnant parfois risques et nuisances.

Un réseau ancien rendant la circulation difficile et engendrant des conflits d'usage.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #29

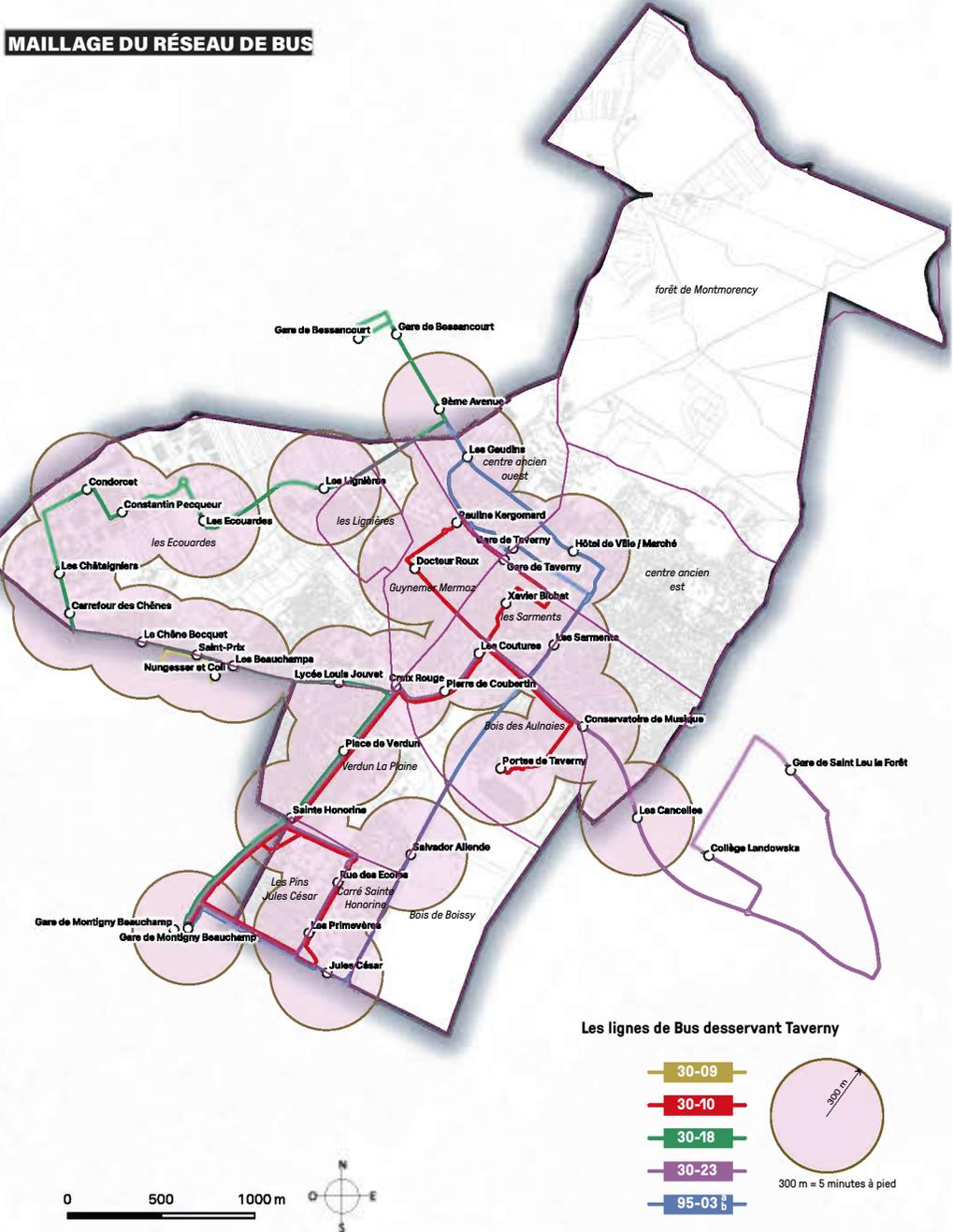
Œuvrer pour la sécurisation des axes majeurs du territoire, tout en veillant à limiter les nuisances à l'égard du tissu résidentiel.

Enjeu #32

Mettre en œuvre une politique pour mieux canaliser le trafic routier et les problèmes de saturation de l'espace public (stationnement, ...).



MAILLAGE DU RÉSEAU DE BUS



- un territoire traversé par le réseau transilien Paris-Nord (ligne H) et desservi par deux gares : Taverny et Vaucelles.
- les Tabernaciens empruntent également la gare de Montigny-Beauchamp, toute proche.
- la ville compte 6 lignes de bus qui maillent le territoire.



SYNTHÈSE

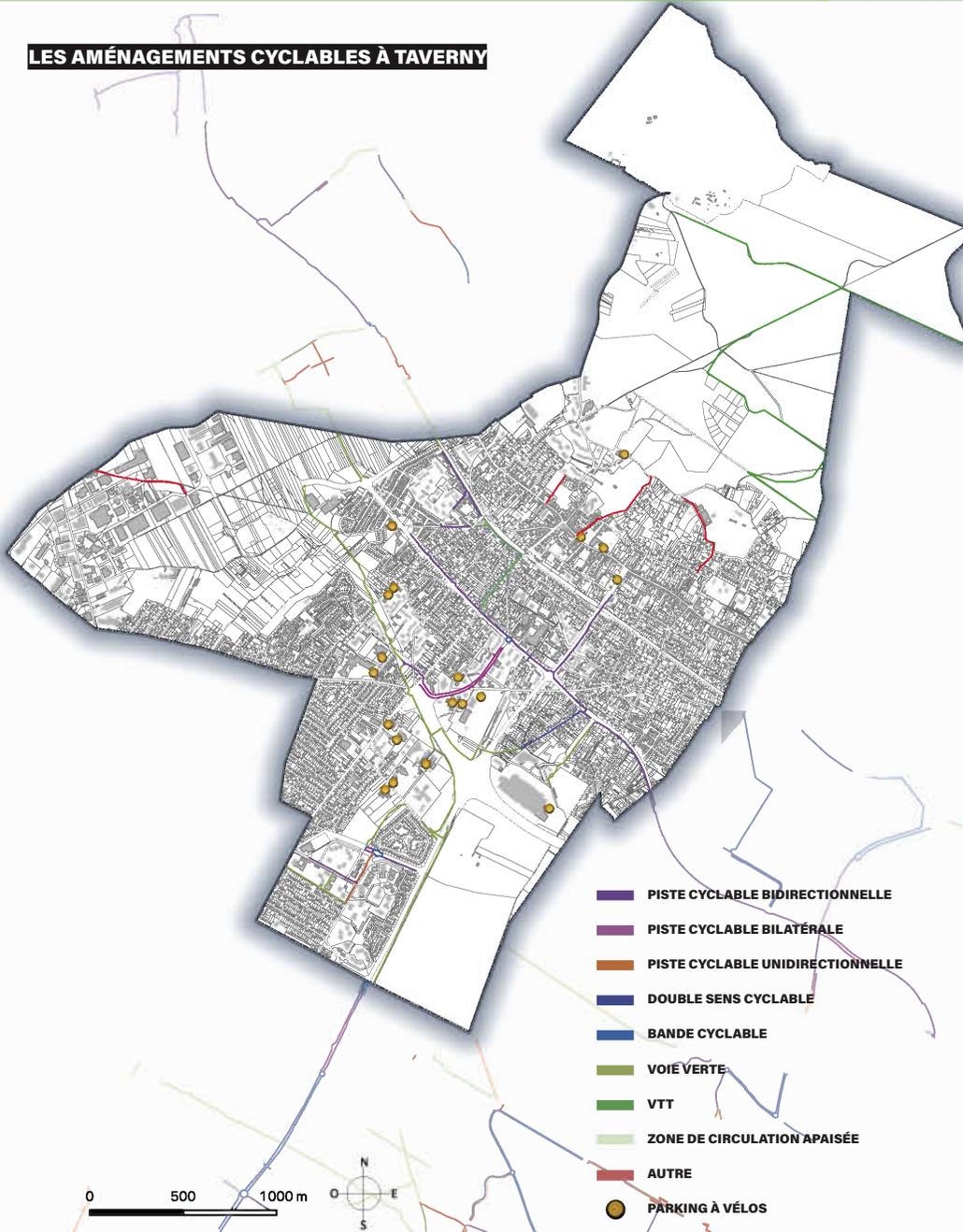
Une offre en transports en commun complète, importante et plutôt bien maillée sur le territoire.

Une portion nord-est quelque peu mal desservie malgré des équipements structurants (hôpital).

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #33
Contribuer au développement des transports collectifs ainsi qu'au développement de l'intermodalité pour en favoriser leur utilisation.

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À TAVERNY



- des itinéraires au sein du tissu urbain complétés par des sentiers en pleine nature.
- outre les sentiers au sein des bois et des massifs forestiers, **la ville est maillée par 5 circuits de promenade.**



SYNTHÈSE

Un maillage de circulations douces important qu'il convient de compléter.

Un développement des pratiques relatives à l'éco-mobilité.

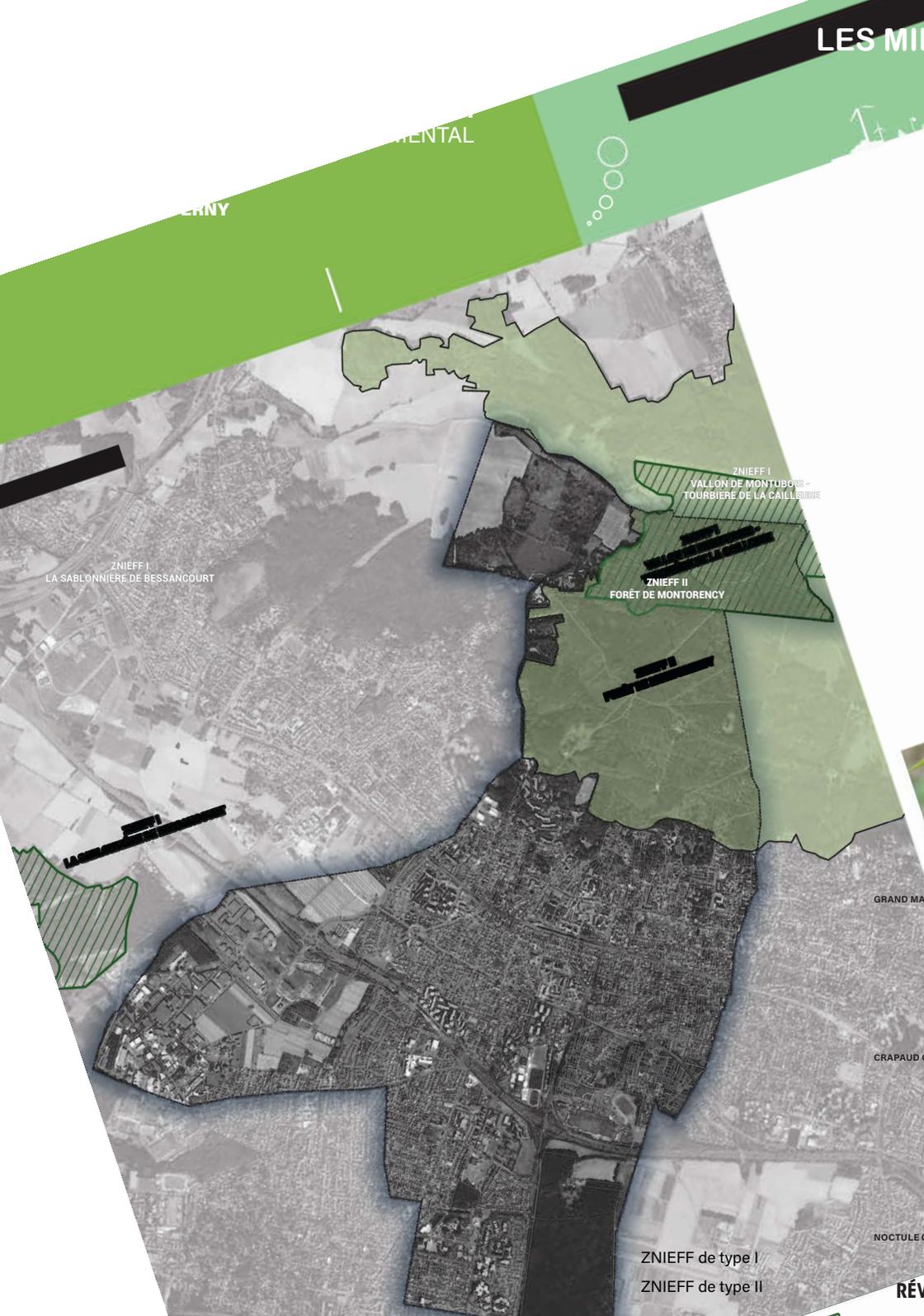
QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #30

Préserver les liaisons douces et les cheminements «historiques» : les sentes du centre historique.

Enjeu #31

Poursuivre la politique d'aménagement et de maillage des circulations douces.



→ **deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :**

- la ZNIEFF **de la Forêt de Montorency** (FR 110001771).
- la ZNIEFF **du Vallon de Montuboiss - Tourbière de la Cailleuse** (FR 1100020027).



LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DIRIGÉE À TAVERNY



- | deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :
 - la ZNIEFF de la Forêt de Montmorency (FR 110001771).
 - la ZNIEFF du Vallon de Montuboys - Tourbière de la Cailleuse (FR 1100020027).
- | la réserve biologique dirigée de la Tourbière de la Cailleuse (FR2300020).

LES ESPACES DU PRIF



- | deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :
 - la ZNIEFF de la Forêt de Montmorency (FR 110001771).
 - la ZNIEFF du Vallon de Montubois - Tourbière de la Cailleuse (FR 1100020027).
- | la réserve biologique dirigée de la Tourbière de la Cailleuse (FR2300020).
- | les espaces protégés par le PRIF.

LES ENVELOPPES D'ALERTE



- ENVELOPPE ALERTE CLASSE 1
- ENVELOPPE ALERTE CLASSE 2
- ENVELOPPE ALERTE CLASSE 3
- ENVELOPPE ALERTE CLASSE 5

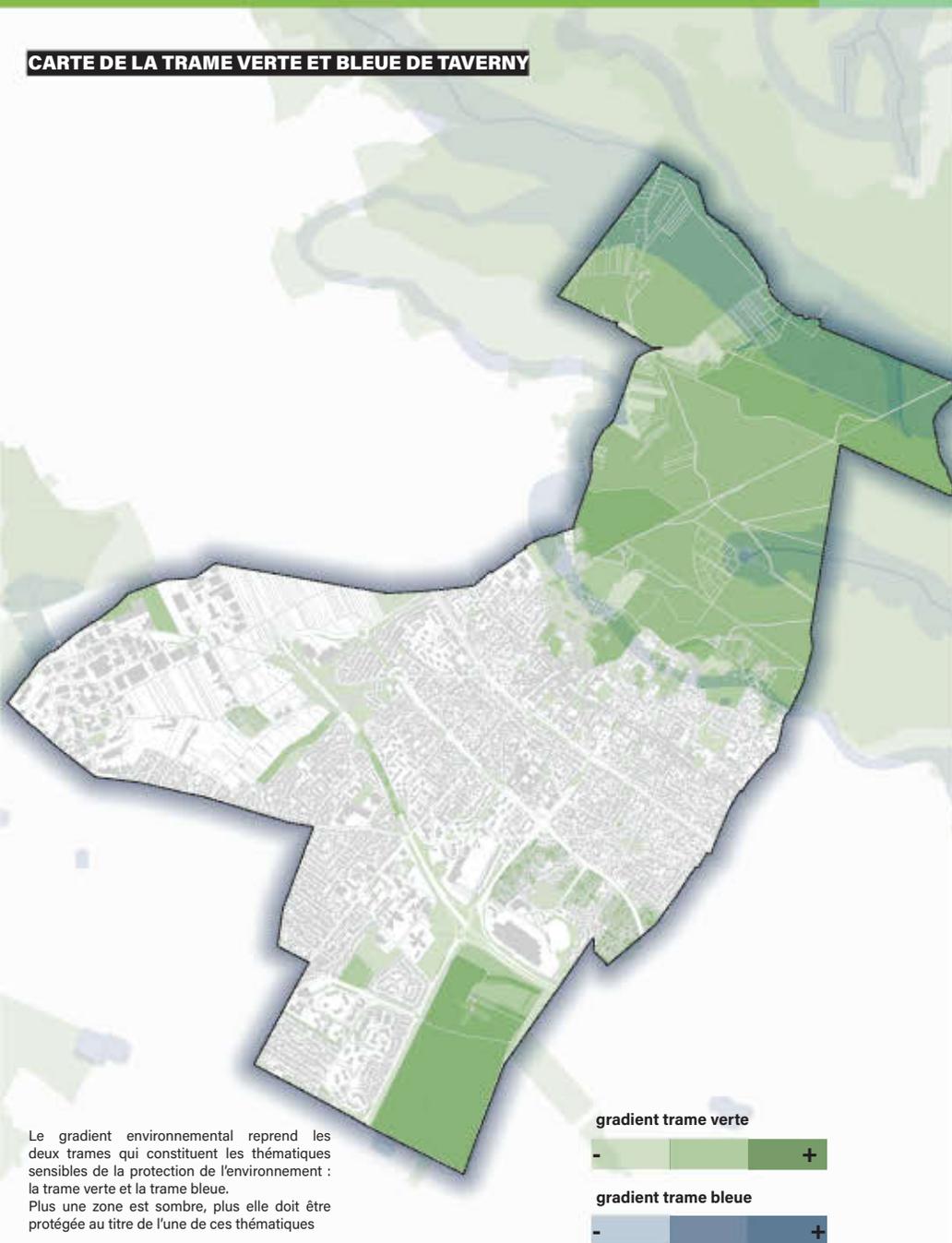
→ | L'inventaire cartographique des zones humides d'Île-de-France se compose de 5 classes de zones humides, correspondant aux typologies de zones humides détaillées ci-après :

- 1** ZONES HUMIDES DE FAÇON CERTAINE ET DONT LA DÉLIMITATION A ÉTÉ RÉALISÉE PAR DES DIAGNOSTICS DE TERRAIN SELON LES CRITÈRES ET LA MÉTHODOLOGIE DÉCRITS DANS L'ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2008 MODIFIÉ.
- 2** ZONES DONT LE CARACTÈRE HUMIDE NE PRÉSENTE PAS DE DOUTE MAIS DONT LA MÉTHODE DE DÉLIMITATION DIFFÈRE DE CELLE DE L'ARRÊTÉ :
 - ZONES IDENTIFIÉES SELON LES CRITÈRES DE L'ARRÊTÉ MAIS DONT LES LIMITES N'ONT PAS ÉTÉ CALÉES PAR DES DIAGNOSTICS DE TERRAIN
 - ZONES IDENTIFIÉES PAR DES DIAGNOSTICS TERRAIN MAIS À L'AIDE DE CRITÈRES OU D'UNE MÉTHODOLOGIE QUI DIFFÈRE DE CELLE DE L'ARRÊTÉ
- 3** ZONES POUR LESQUELLES LES INFORMATIONS EXISTANTES LAISSENT PRÉSAGER UNE FORTE PROBABILITÉ DE PRÉSENCE D'UNE ZONE HUMIDE, QUI RESTE À VÉRIFIER ET DONT LES LIMITES SONT À PRÉCISER.
- 4** ZONES PRÉSENTANT UN MANQUE D'INFORMATION OU POUR LESQUELLES LES INFORMATIONS EXISTANTES INDIQUENT UNE FAIBLE PROBABILITÉ DE ZONE HUMIDE.
- 5** ZONES EN EAU, NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME DES ZONES HUMIDES.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE TAVERNY



SYNTHÈSE

Des richesses écologiques et environnementales fortes et diversifiées.

Une nature en ville importante qui vient estomper les densités urbaines du territoire. Ces poumons verts intra-urbains, d'une biodiversité plus banale, participent ponctuellement aux continuités du territoire.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #17

Concourir à la valorisation des milieux fragiles par une préservation forte de l'action anthropique.

Enjeu #18

Encourager la protection environnementale et écologique.



BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE



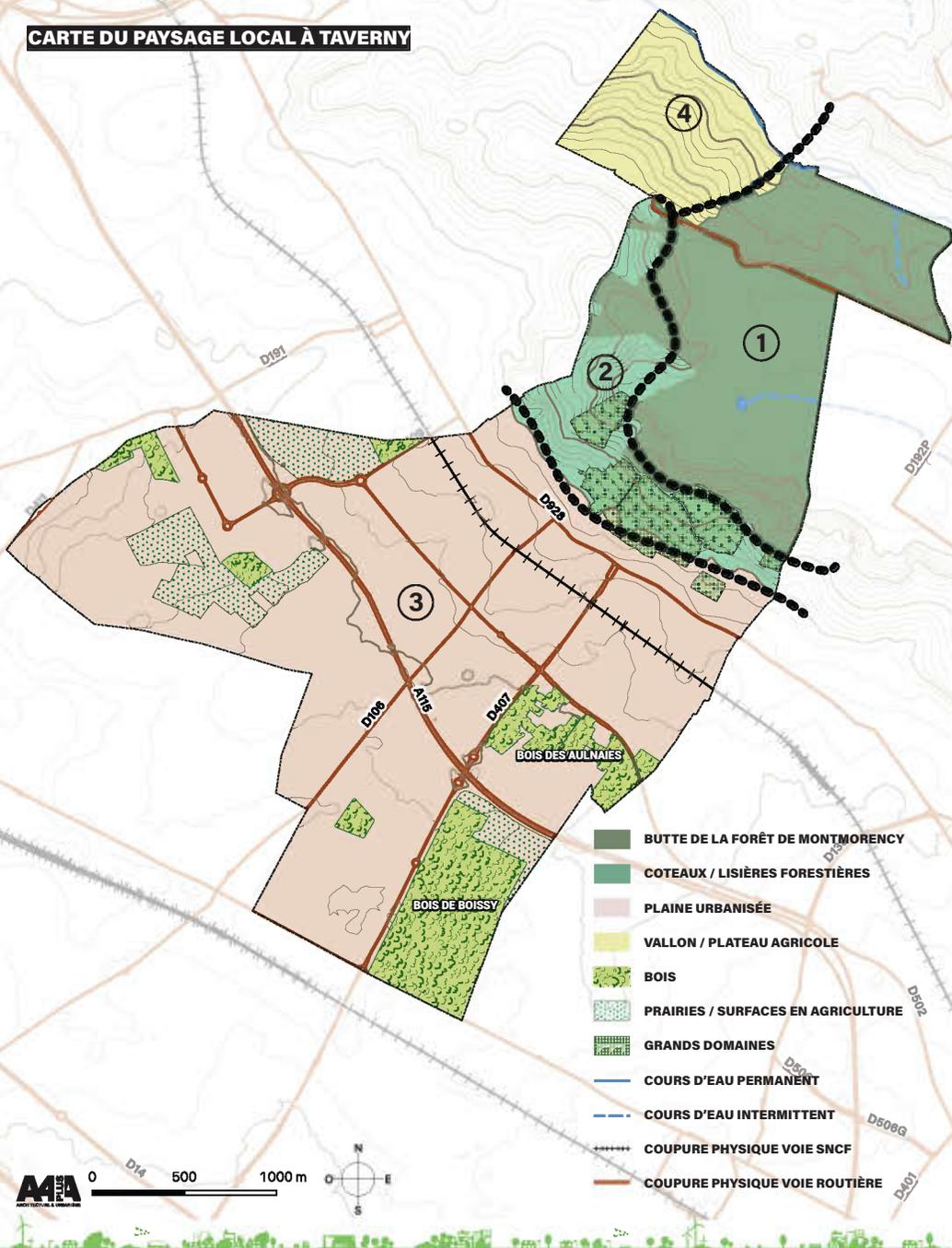
- FORÊT, BOIS ET BOISEMENTS DIVERS
- PARCS, JARDINS, SQUARES, JARDINS FAMILIAUX
- CŒUR D'ÎLOT OUVERT
- CŒUR D'ÎLOT FERMÉ
- DÉLAISSÉS (TALUS, ROND POINT, ACCOTEMENT, ...)
- ALIGNEMENTS D'ARBRES MAJEURS



→ | une nature en ville plutôt bien représentée.



CARTE DU PAYSAGE LOCAL À TAVERNY



→ un paysage local caractérisé par **4 ambiances** spécifiques :

- 1 : la butte de la Forêt de Montmorency,
- 2 : le coteau, lisière forestière de Montmorency,
- 3 : la plaine urbanisée,
- 4 : le vallon de Montubois.

SYNTHÈSE

Un paysage local fortement marqué par l'empreinte de la forêt de Montmorency et de sa butte ainsi que des grands domaines arborés.

Au sein du tissu urbain, une importante densité de bois qui, ajoutés au cœur de parcelles jardinées et/ou arborées, entretient une image de ville verte.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #25

Préserver voire protéger les éléments paysagers de Taverny qu'ils soient surfaciques ou ponctuels.

Enjeu #26

Mieux relier la ville à son environnement naturel.

Enjeu #27

Protéger les lisières forestières d'une urbanisation incontrôlée.

Enjeu #28

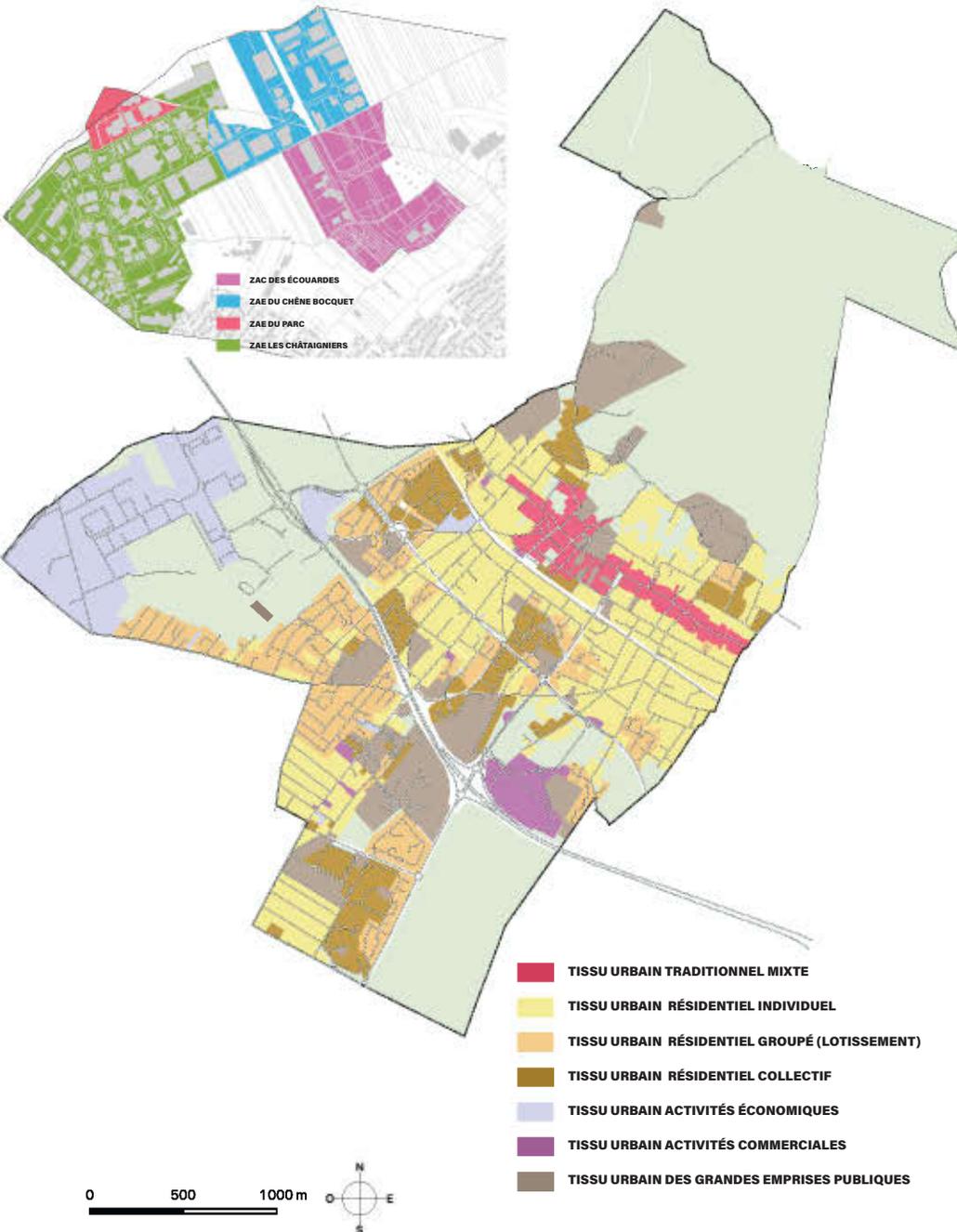
Maîtriser la mutation des espaces naturels au sein du tissu urbain afin de conserver des poumons verts (maîtrise des cœurs d'îlots boisés par exemple).

Enjeu #39

Développer et imposer une démarche de qualité écologique et environnementale dans les projets d'urbanisation.

Enjeu #42

Développer des projets urbains vertueux en termes de densité, d'intégration paysagère et de qualité environnementale.



SYNTHÈSE

Un tissu urbain hétérogène composé de plusieurs quartiers plus ou moins singuliers.

Un noyau historique encore préservé avec un bâti traditionnel qualifiant le cadre de vie et offrant un potentiel patrimonial.

Une diversité architecturale importante.

Un maillage d'espace public développé.

Un territoire ayant fait l'objet de projets de renouvellement urbain contribuant à améliorer le fonctionnement urbain.

Une représentation de toutes les fonctions urbaines : fonction résidentielle, activités commerciales, activités économiques, services, etc.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #34

Assurer la limitation de l'étalement urbain.

Enjeu #35

Anticiper les secteurs de mutation pour un urbanisme cohérent, adapté et intégré.

Enjeu #36

Maîtriser la densification dans les quartiers pavillonnaires.

Enjeu #37

Poursuivre la politique de modernisation et de développement de l'offre en services et équipements publics.

Enjeu #38

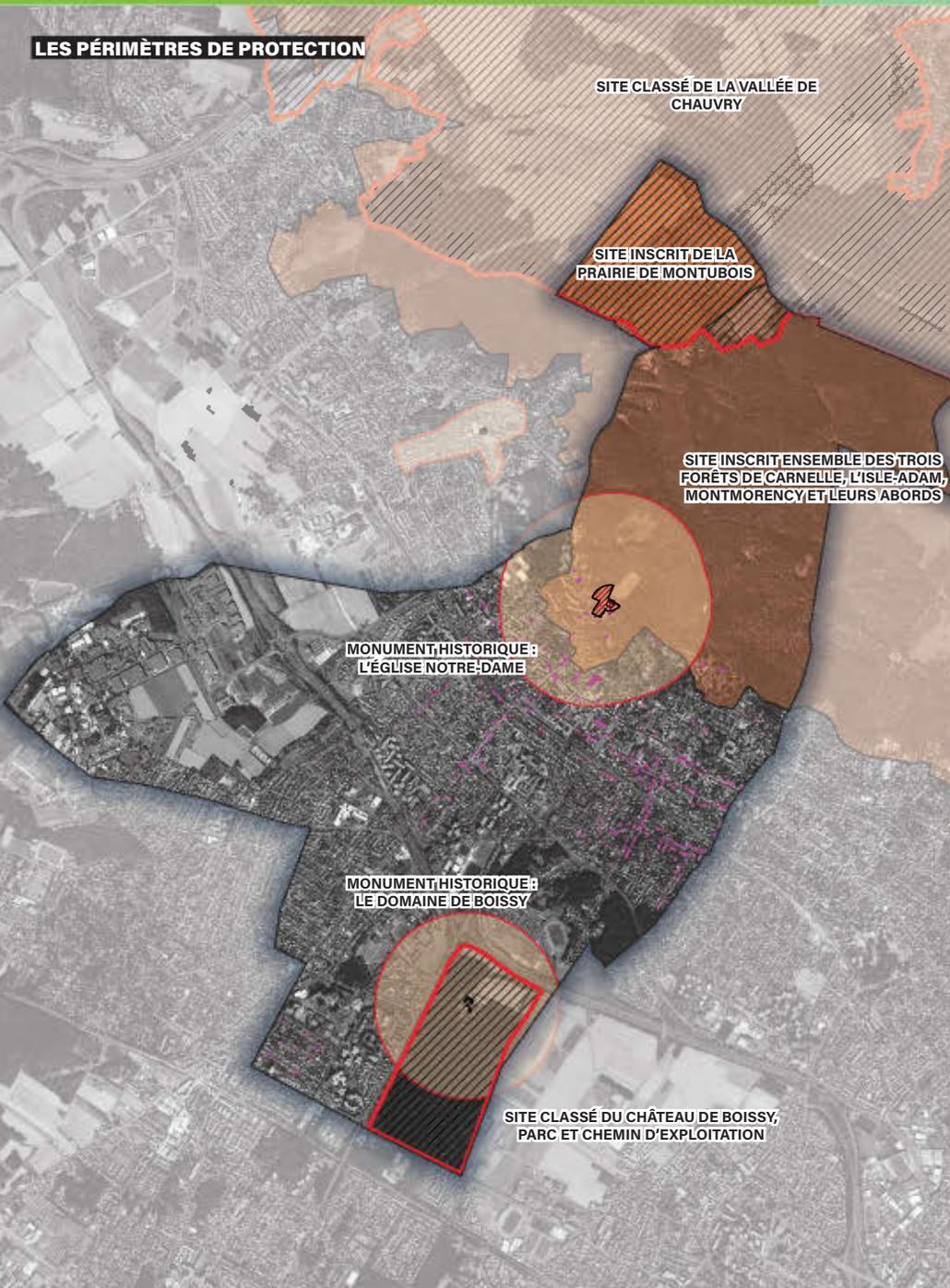
Réaménager le centre-ville, le pôle gare pour une nouvelle urbanité en lien avec les enjeux du territoire.

Enjeu #40

Favoriser le renouvellement urbain et la construction des zones de délaissés et/ou de friches situés dans l'enveloppe urbaine.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT CONTEXTE PATRIMONIAL

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



→ 2 monuments historiques :

- l'église Notre-Dame,
- le Domaine de Boissy.

→ 2 sites classés et 2 sites inscrits :

- le site classé du Château et du Parc de Boissy (26 mars 1973),
- le site classé de la Vallée de Chauvry (7 octobre 1994),
- le site inscrit de la Prairie de Montubois (11 octobre 1945),
- le site inscrit du Massif des Trois Forêts de Carnelle, de l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords (10 mai 1976);

→ plusieurs secteurs archéologiques.

→ un important patrimoine architectural ponctuant le territoire.

SYNTHÈSE

Un territoire marqué par des fortes protections patrimoniales (MH, sites classés et sites inscrits).

Une importante densité du petit patrimoine historique, culturel et architectural dans les quartiers anciens du territoire.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #45

Préserver et valoriser le patrimoine remarquable bâti et non bâti et limiter les mécanismes d'érosion patrimoniale vis-à-vis des projets de construction.

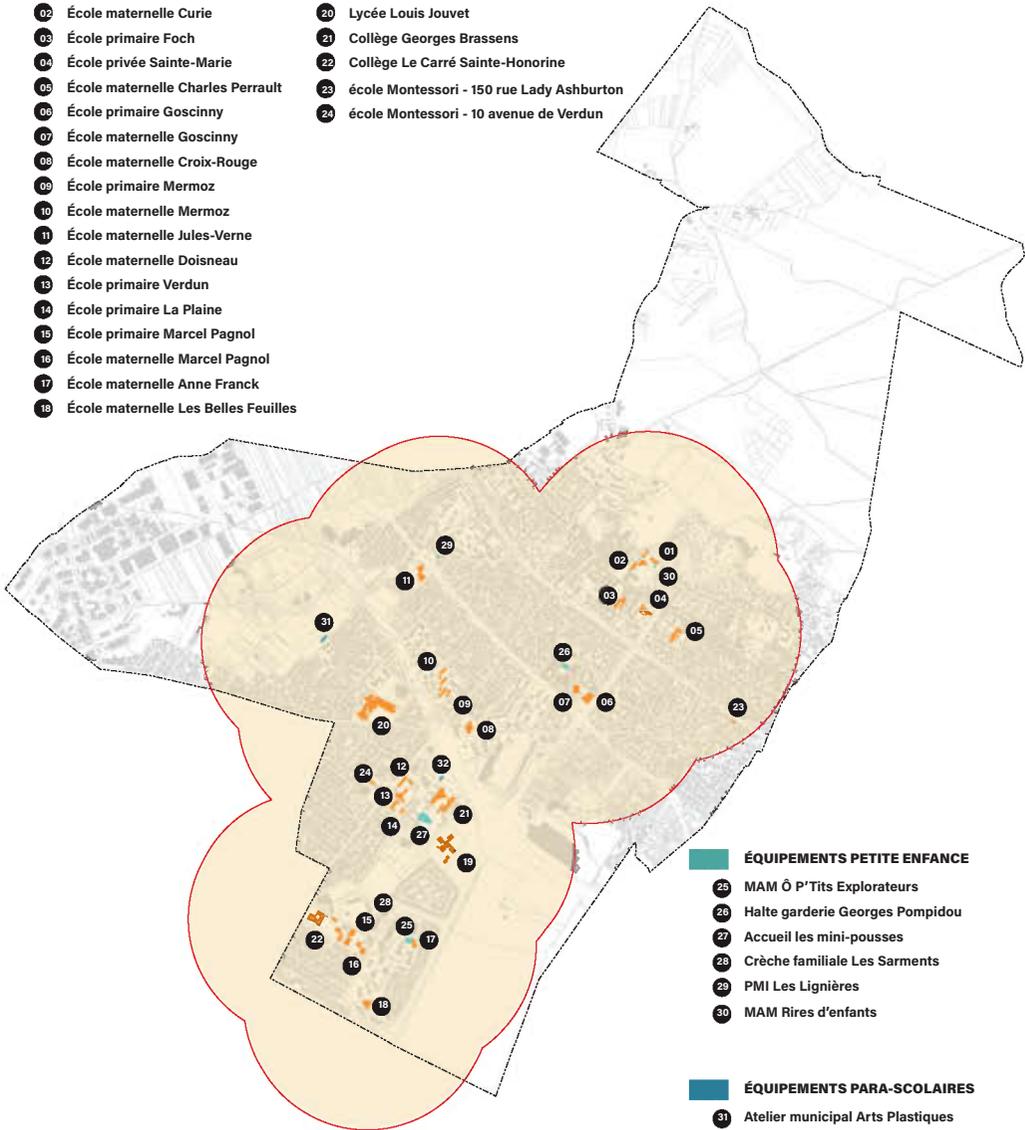
Enjeu #46

Conserver le cadre de vie et les caractéristiques villageoises de certains secteurs.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES, DE PETITE ENFANCE ET PARASCOLAIRES

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

- 01 École primaire Pasteur
- 02 École maternelle Curie
- 03 École primaire Foch
- 04 École privée Sainte-Marie
- 05 École maternelle Charles Perrault
- 06 École primaire Goscinny
- 07 École maternelle Goscinny
- 08 École maternelle Croix-Rouge
- 09 École primaire Mermoz
- 10 École maternelle Mermoz
- 11 École maternelle Jules-Verne
- 12 École maternelle Doisneau
- 13 École primaire Verdun
- 14 École primaire La Plaine
- 15 École primaire Marcel Pagnol
- 16 École maternelle Marcel Pagnol
- 17 École maternelle Anne Franck
- 18 École maternelle Les Belles Feuilles
- 19 Lycée Jacques Prévert
- 20 Lycée Louis Jouvét
- 21 Collège Georges Brassens
- 22 Collège Le Carré Sainte-Honorine
- 23 école Montessori - 150 rue Lady Ashburton
- 24 école Montessori - 10 avenue de Verdun



ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE

- 25 MAM Ô P'Tits Explorateurs
- 26 Halte garderie Georges Pompidou
- 27 Accueil les mini-poussettes
- 28 Crèche familiale Les Sarments
- 29 PMI Les Lignièrès
- 30 MAM Rires d'enfants

ÉQUIPEMENTS PARA-SCOLAIRES

- 31 Atelier municipal Arts Plastiques
- 32 Centre de loisirs La Clef des Champs

32

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES, PETITE ENFANCE ET PARA-SCOLAIRES



LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, PARA-PUBLICS, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET PARA-PUBLICS

- 33 Hôtel de ville
- 34 Centre Technique Municipal
- 35 Espace Marianne et Agence postale communale
- 36 Espace Emploi Mission Locale
- 37 Pôle emploi
- 38 Poste principale
- 39 Service jeunesse et sports

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- 40 Police municipale
- 41 Centre de secours
- 42 Police nationale
- 43 Base aérienne 921

ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

- 44 EPHAD Sainte-Geneviève
- 45 EPHAD Arpavie le Village
- 46 Clinique du Champ Notre-Dame
- 47 Hôpital du Parc
- 48 SOS médecins
- 49 EPHAD Sainte Geneviève Foch
- 50 Résidence autonomie Jean Nohain
- 51 Pôle médical Madeleine Bres
- 52 EPHAD Le Castel

20

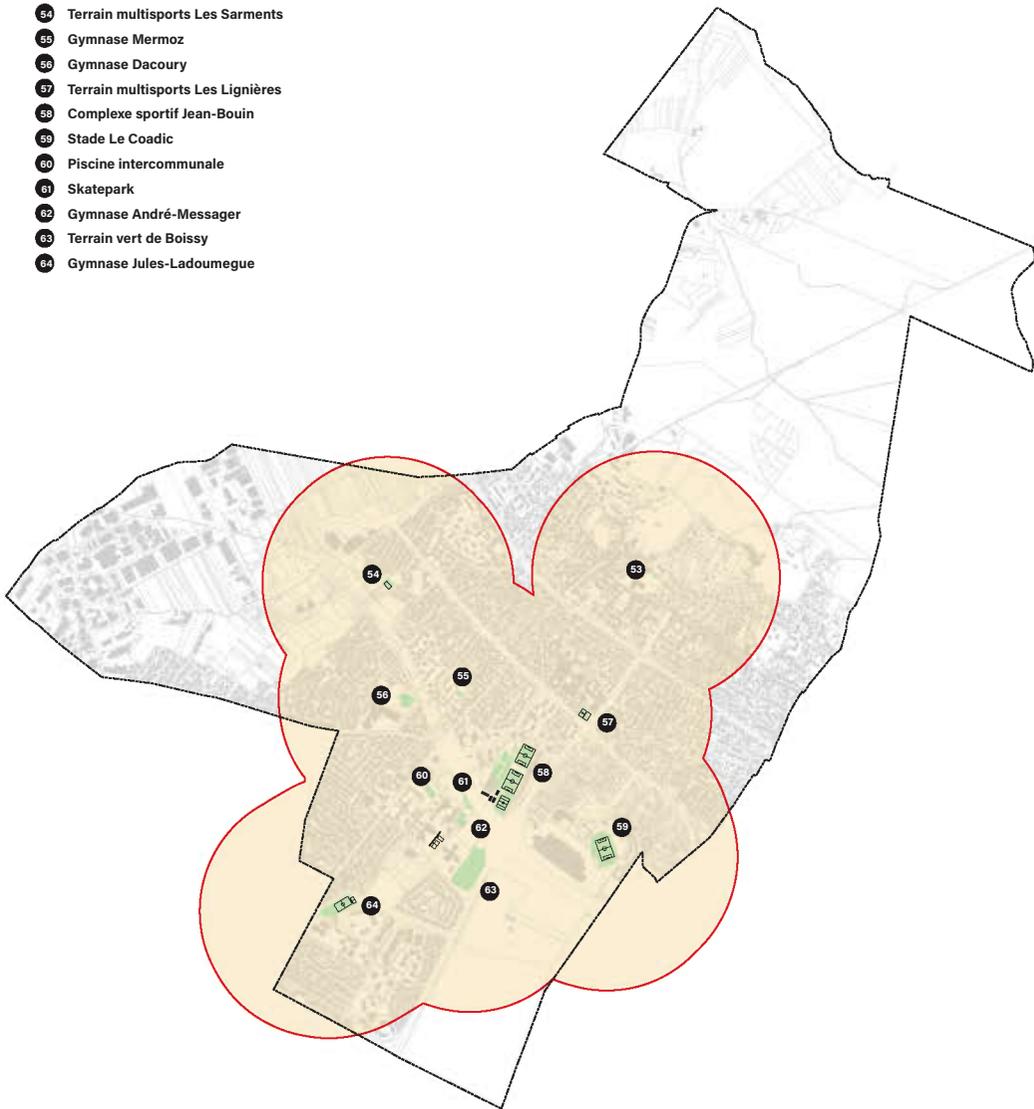
ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, PARAPUBLICS, DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À TAVERNY

ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET PARA-PUBLICS

- 53 Terrain multisports
- 54 Terrain multisports Les Sarments
- 55 Gymnase Mermoz
- 56 Gymnase Dacoury
- 57 Terrain multisports Les Lignières
- 58 Complexe sportif Jean-Bouin
- 59 Stade Le Coadic
- 60 Piscine intercommunale
- 61 Skatepark
- 62 Gymnase André-Messenger
- 63 Terrain vert de Boissy
- 64 Gymnase Jules-Ladoumegue



12

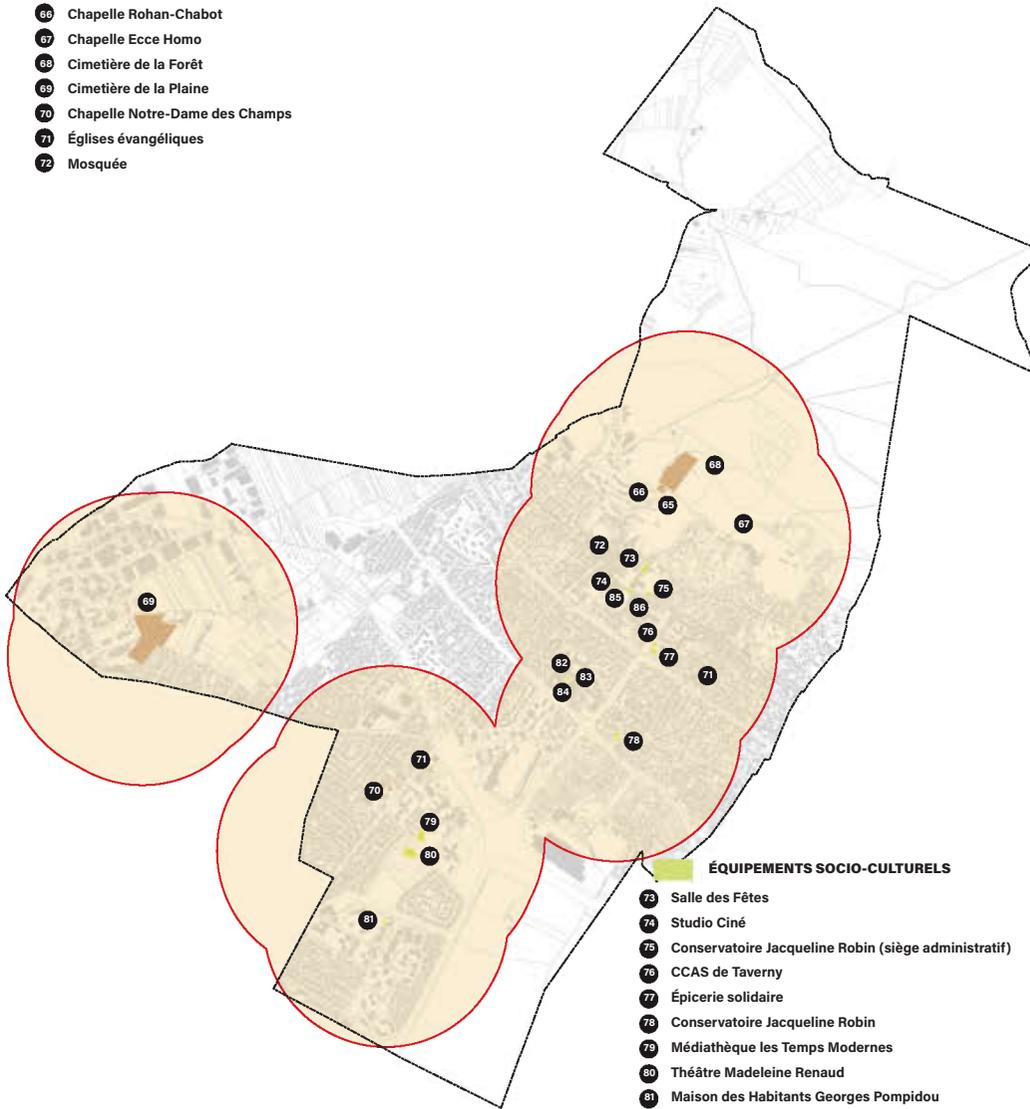
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET CULTES

ÉQUIPEMENTS CULTUELS

- 65 Église Notre-Dame
- 66 Chapelle Rohan-Chabot
- 67 Chapelle Ecce Homo
- 68 Cimetière de la Forêt
- 69 Cimetière de la Plaine
- 70 Chapelle Notre-Dame des Champs
- 71 Églises évangéliques
- 72 Mosquée



ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

- 73 Salle des Fêtes
- 74 Studio Ciné
- 75 Conservatoire Jacqueline Robin (siège administratif)
- 76 CCAS de Taverny
- 77 Épicerie solidaire
- 78 Conservatoire Jacqueline Robin
- 79 Médiathèque les Temps Modernes
- 80 Théâtre Madeleine Renaud
- 81 Maison des Habitants Georges Pompidou
- 82 Maison des Habitants Joséphine Baker
- 83 SMART Université
- 84 Micro-Folie
- 85 Maison des Loisirs et de la Culture
- 86 Maison des Jumelages

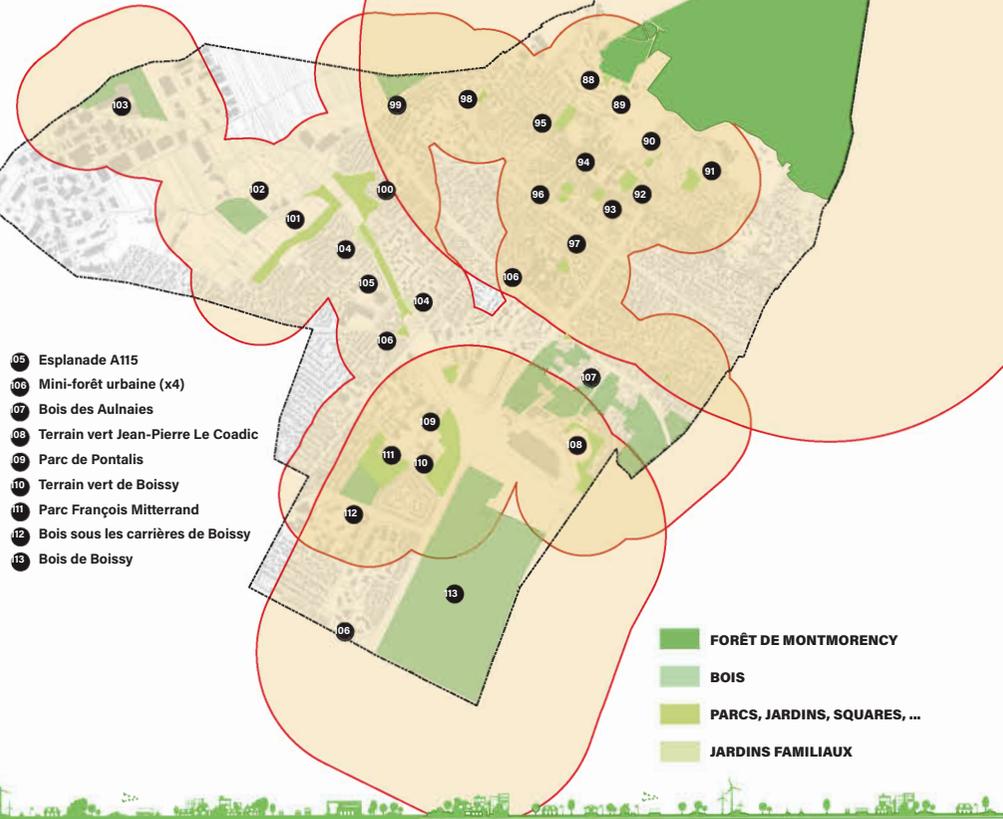
23

ÉQUIPEMENTS CULTUELS
ET SOCIO-CULTURELS



LES PARCS ET JARDINS PUBLICS

- 87 Forêt de Montmorency
- 88 Parc Benjamin Godard
- 89 Jardin La Chapelle Rohan-Chabot
- 90 Les vignes communales
- 91 L'Arboretum
- 92 Parc Henri Leyma
- 93 Parc Pierre Salvi
- 94 Jardin Fontaine Boulmet
- 95 Parc aux Oiseaux
- 96 Parc Ancelot
- 97 Jardin Claude Debussy
- 98 Jardin de Bessancourt
- 99 Bois du Chêne Boquet
- 100 Parc des Garennes
- 101 Coulée verte
- 102 Le Petit Bois des Écouardes
- 103 Bois de Beauchamp
- 104 Jardins familiaux



- 05 Esplanade A115
- 06 Mini-forêt urbaine (x4)
- 07 Bois des Aulnaies
- 08 Terrain vert Jean-Pierre Le Coadic
- 09 Parc de Pontalis
- 10 Terrain vert de Boissy
- 11 Parc François Mitterrand
- 12 Bois sous les carrières de Boissy
- 13 Bois de Boissy

	ha
Parcs, jardins, espaces verts	18,06 ha
Bois	76,99 ha
Jardins familiaux	0,71 ha
Forêt de Montmorency	213,50 ha
TOTAL	309,80 ha

Ces espaces verts, accessibles au public, représentent environ 310 hectares, soit 29,7% du territoire.

Cela représente quelques 116 m² d'espaces verts publics par habitant.



SYNTHÈSE

Une offre d'équipements publics importante, variée et complète.

Une relative bonne couverture spatiale en matière d'équipement.

QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Enjeu #47

Assurer la pérennité des équipements publics pour conserver la vitalité et l'attractivité de la ville.

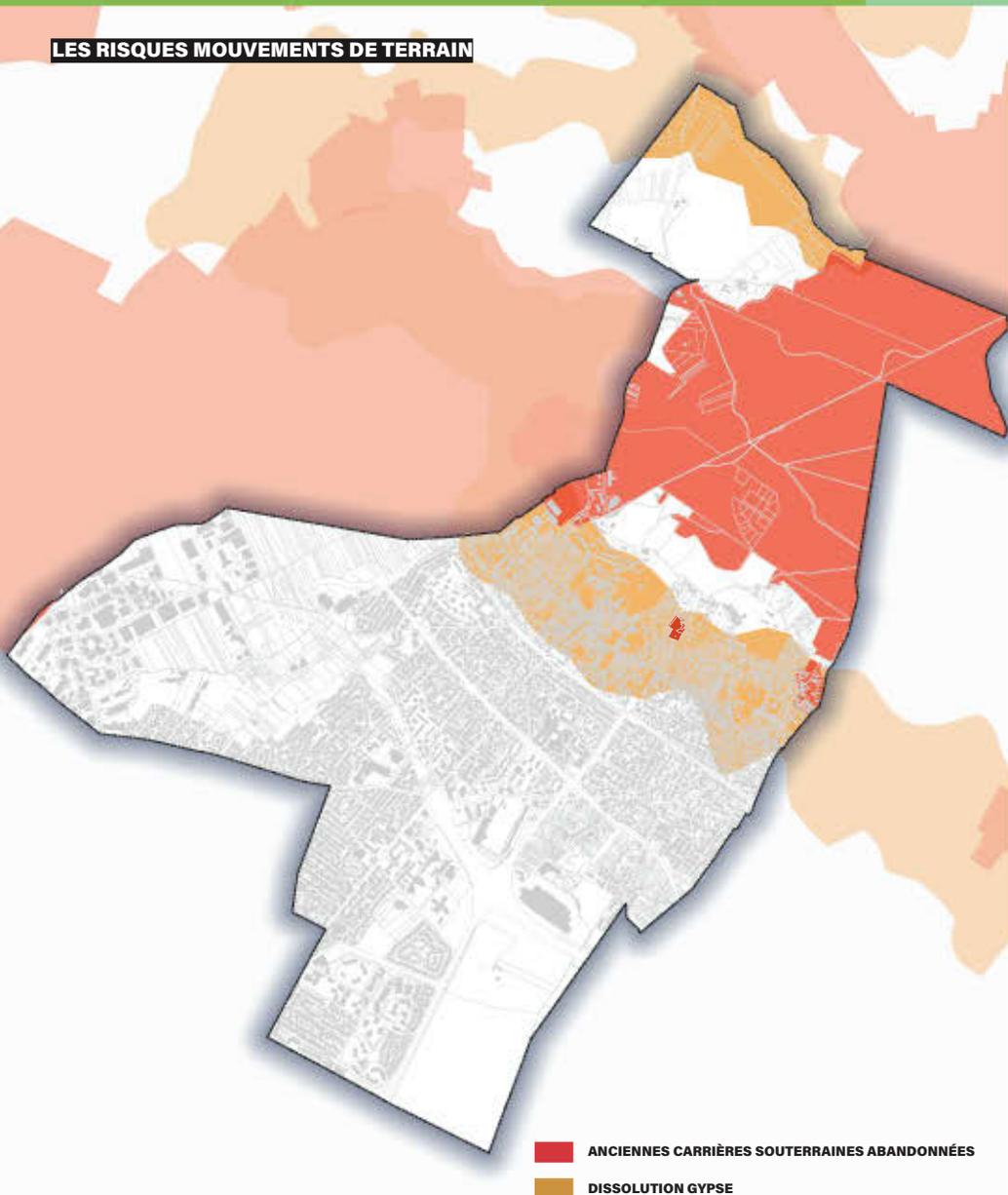
Enjeu #48

Appréhender les futurs besoins face aux évolutions sociétales, notamment les services de santé et d'hébergement dans un contexte de vieillissement de la population.

Enjeu #49

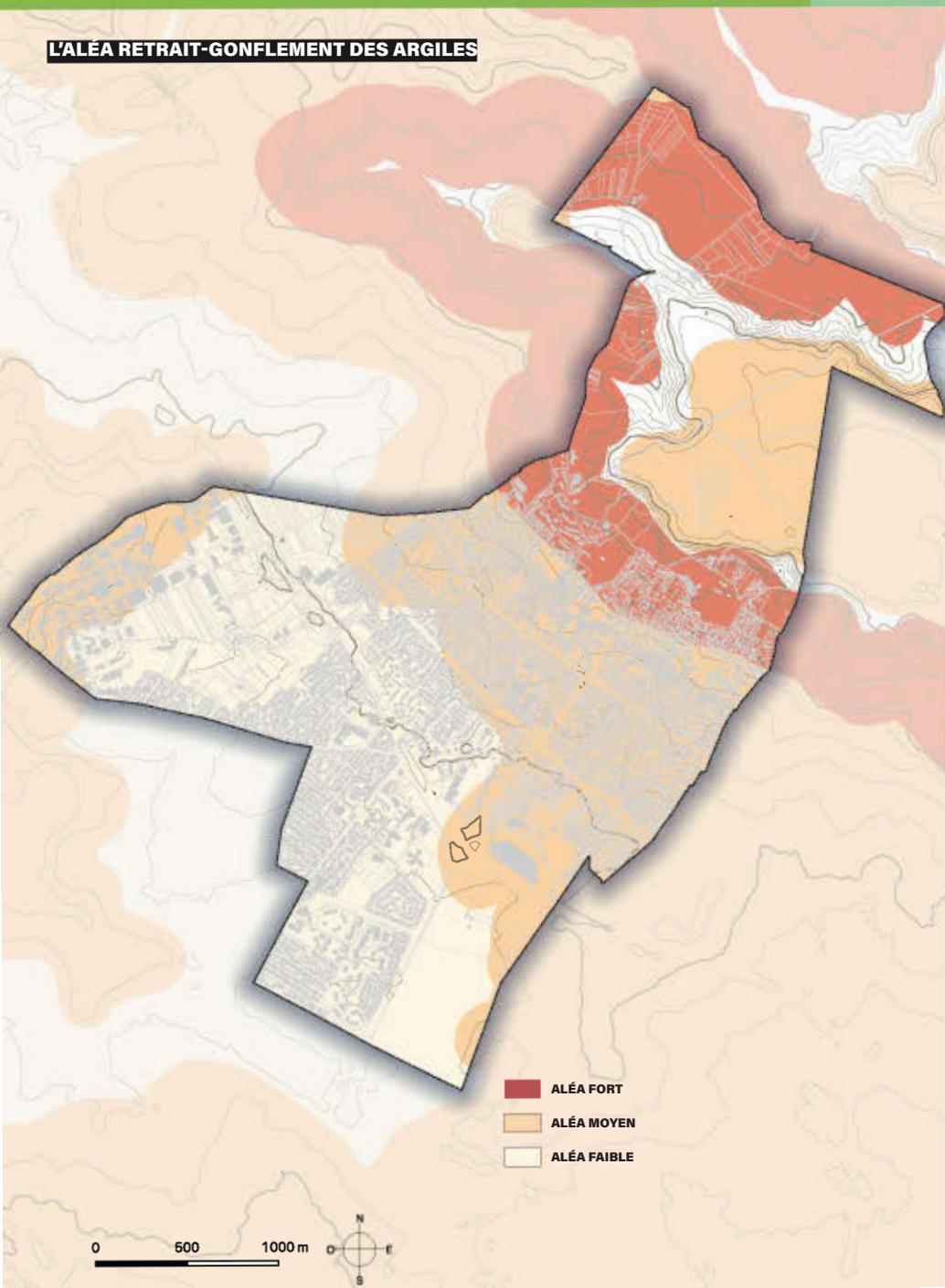
Accompagner le développement du tissu associatif afin qu'il conserve sa fonction de lien social et de complément aux équipements et services publics.

LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

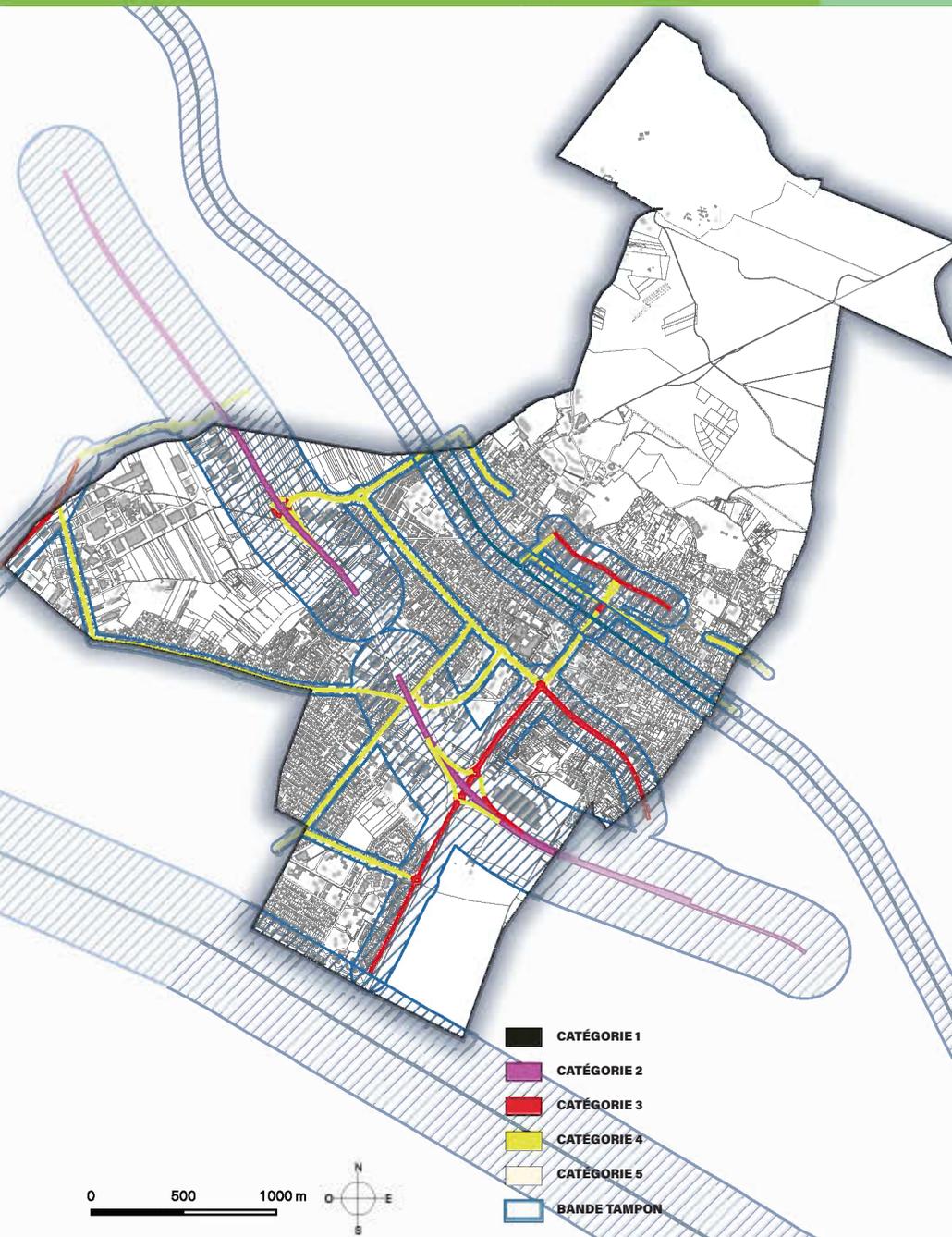


- | zone sismique 1.
- | 3 périmètres de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.
- | retrait-gonflement des argiles.
- | aucun Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI), ni Atlas des Zones Inondables (AZI).

L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



- | zone sismique 1.
- | 3 périmètres de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.
- | retrait-gonflement des argiles.
- | aucun Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI), ni Atlas des Zones Inondables (AZI).

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE DES GRANDES
INFRASTRUCTURES

- prise en compte de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2003 portant classement des infrastructures de transports terrestres dans la commune de Taverny.
- prise en compte de la carte de bruit stratégique de la communauté d'agglomération Val Parisis qui a été approuvée par arrêté préfectoral n°15332.



01

PRÉAMBULE

page 02

02

**LES CADRES À INTÉGRER AU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

page 07

03

**DIAGNOSTIC
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

page 09

04

**ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

page 17

05

LES ORIENTATIONS DU PADD

page 41

→ | CALCUL DU POINT MORT DÉMOGRAPHIQUE

	2008	2013	2018	évolution 2008-2013	évolution 2013-2018	évolution 2008-2018	variation/an		variation/an		variation/an	
							2008	2013	2013	2018	2008	2018
population totale	26 349	25 998	26 576	-351	578	227	-70,20		115,60		22,70	
population des ménages	25 874	25 505	26 080	-369	575	206	-73,80		115,00		20,60	
nombre de ménages	10 114	10 314	10 430	200	116	316	40,00		23,20		31,60	
taux occupation rés. principales	2,56	2,47	2,50	-0,09	0,03	-0,06	-0,02		0,01		-0,01	
nb logements total	10 529	10 836	11 158	307	322	629	4,16		64,40		62,90	
nb résidences principales	10 116	10 314	10 432	198	118	316	2,82		23,60		31,60	
nb résidences second. et occasionnels	52	62	82	10	20	30	2,00		4,00		3,00	
nb logements vacants	361	460	645	99	185	284	19,80		37,00		28,40	
Logements construits Base Mairie				427	660	1087	85,40		132,00		108,70	
Variation du parc (A)				109	205	314	22		41		31	
Desserrement des ménages (B)				359	-112	234	72		-22		23	
taux renouvellement du parc (C)				120	338	458	24		68		46	
point mort (A+B+C)				588	431	1006	118		86		101	
effet démographique				-161	229	81	-32		46		8	

→ | LES PERSPECTIVES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS ENGAGÉS



LES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

→ | DEUX POSTULATS À PRENDRE EN COMPTE :

- Pour la première tranche décennale, en raison de l'absence, dans l'immédiat, de données pour mesurer l'artificialisation des sols, **le calcul de l'artificialisation se basera sur la consommation d'ENAF (y compris les zones à urbaniser consommées).**
- À défaut de SDRIF «climatisé» (celui-ci ayant été mis en révision le 18 novembre 2021), **les objectifs de modération de la consommation de l'espace ne seront pas quantifiés, mais le PLU doit souligner une consommation inférieure au précédent PLU.**

→ | QUID DES PROJECTIONS ?

- Sur les potentialités de constructions de 163 log/an :

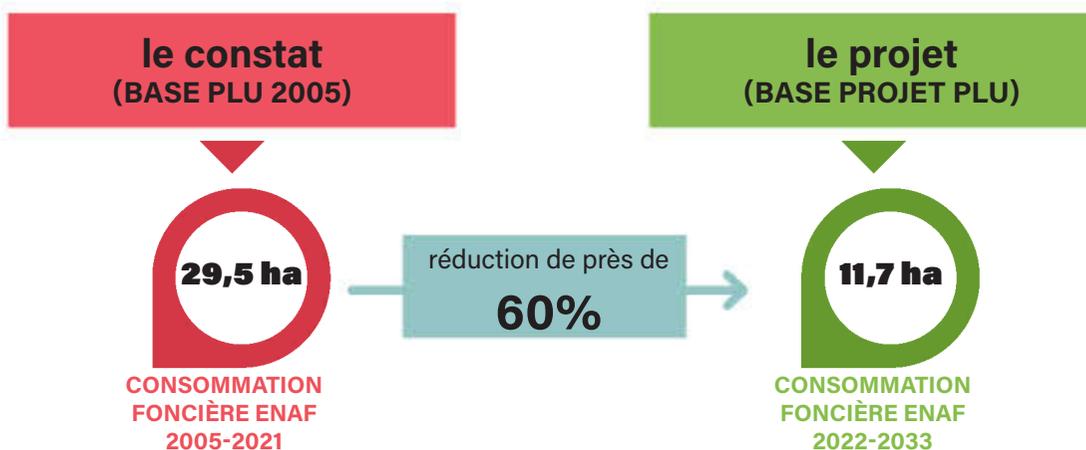
55%

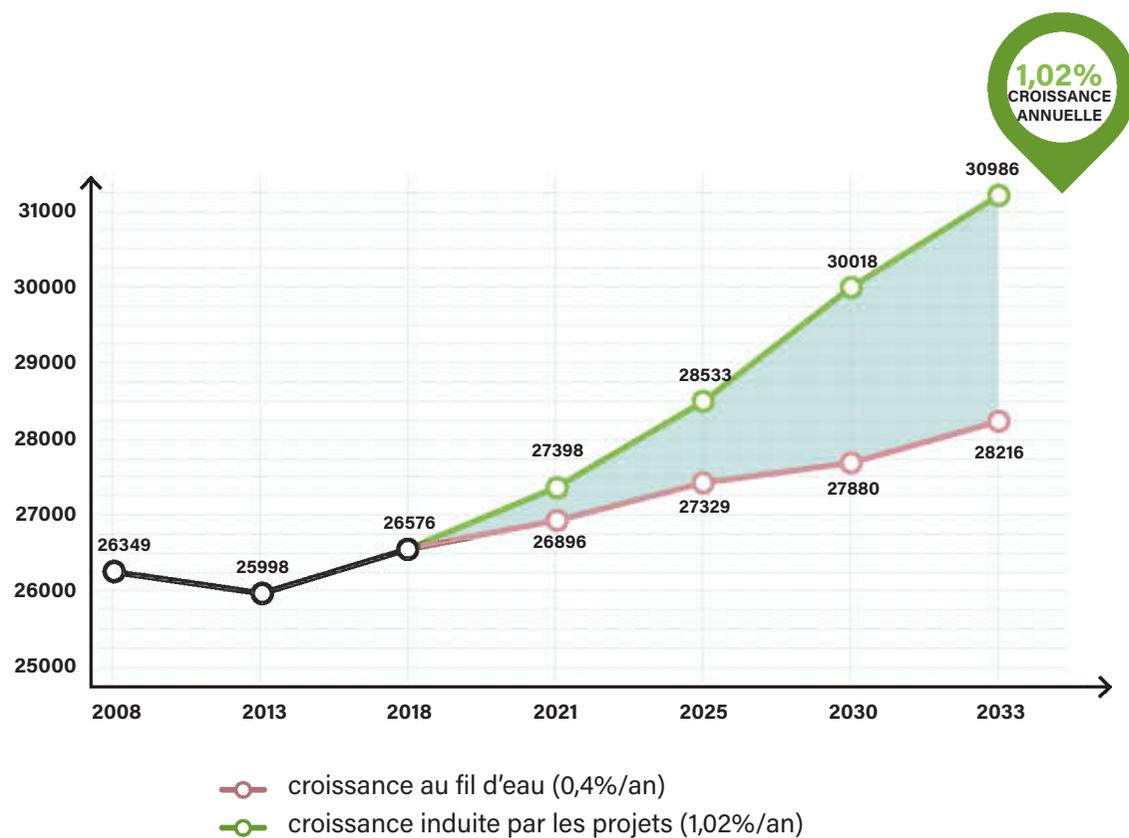
EN EXTENSION

45%

EN DENSIFICATION
OU EN
RENOUVELLEMENT

→ | QUID DE LA MODÉRATION DE LA CONSOMMATION ?





132 LOGEMENTS PAR AN
PRODUITS ENTRE 2013 ET 2018

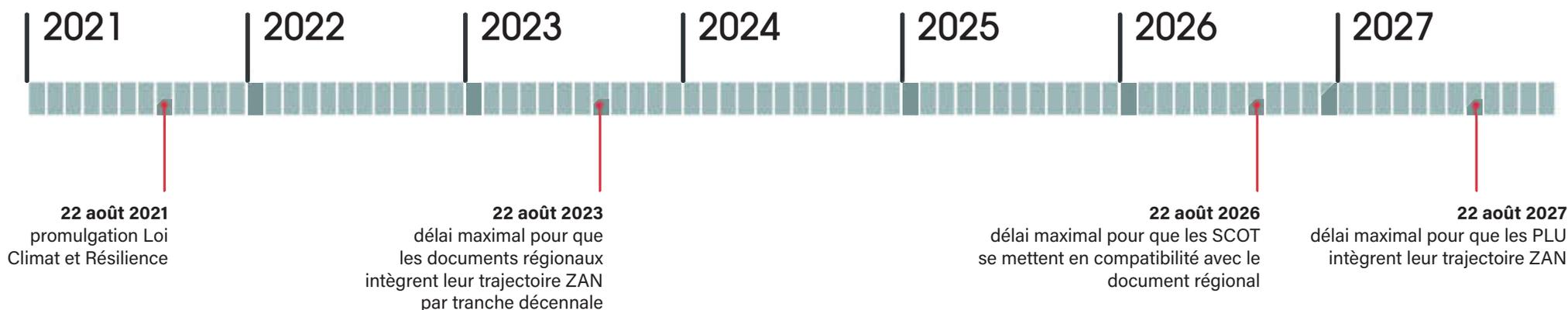
UNE POTENTIALITÉ DE CONSTRUCTION
DE **163** LOGEMENTS PAR AN EN
MOYENNE ENTRE 2022 ET 2033

LES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La loi Climat et Résilience vise à renforcer les ambitions nationales en la matière et traduit l'engagement d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050. Elle a également fixé un premier objectif intermédiaire de réduction de 50% de l'artificialisation au niveau national pour 2030.

Néanmoins, ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi.

Ainsi, à l'échelle régionale les nouvelles dispositions législatives (art. 194) imposent l'inscription d'une trajectoire de réduction de l'artificialisation permettant à terme d'atteindre le ZAN, avec un objectif de réduction, par tranches de dix ans, du rythme de l'artificialisation des sols dans les documents régionaux (SDRIF). **Pour la première tranche décennale, en raison de l'absence, dans l'immédiat, de données pour mesurer l'artificialisation des sols, le calcul de l'artificialisation se basera sur la consommation d'ENAF (Espace naturel agricole et forestier).**



→ **SI LE SDRIF N'INTÈGRE PAS LES OBJECTIFS ZAN À ÉCHÉANCE FIXÉE EN 2023, LES PLU LES INTÉGRERONT DIRECTEMENT À LEUR PROCHAINE MODIFICATION OU RÉVISION (ARTICLE 194 IV 5°)**



REMARQUE

un décret en Conseil d'État sera publié en début d'année 2022 pour préciser davantage la définition de l'artificialisation et déterminer une nomenclature des secteurs considérés comme artificialisés ou non. Une fiche de doctrine est également en cours de rédaction pour détailler la prise en compte de l'enveloppe urbaine dans l'analyse du bilan de la consommation d'ENAF.

→ EN RÉPONSE AUX 49 ENJEUX DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

9

AXES

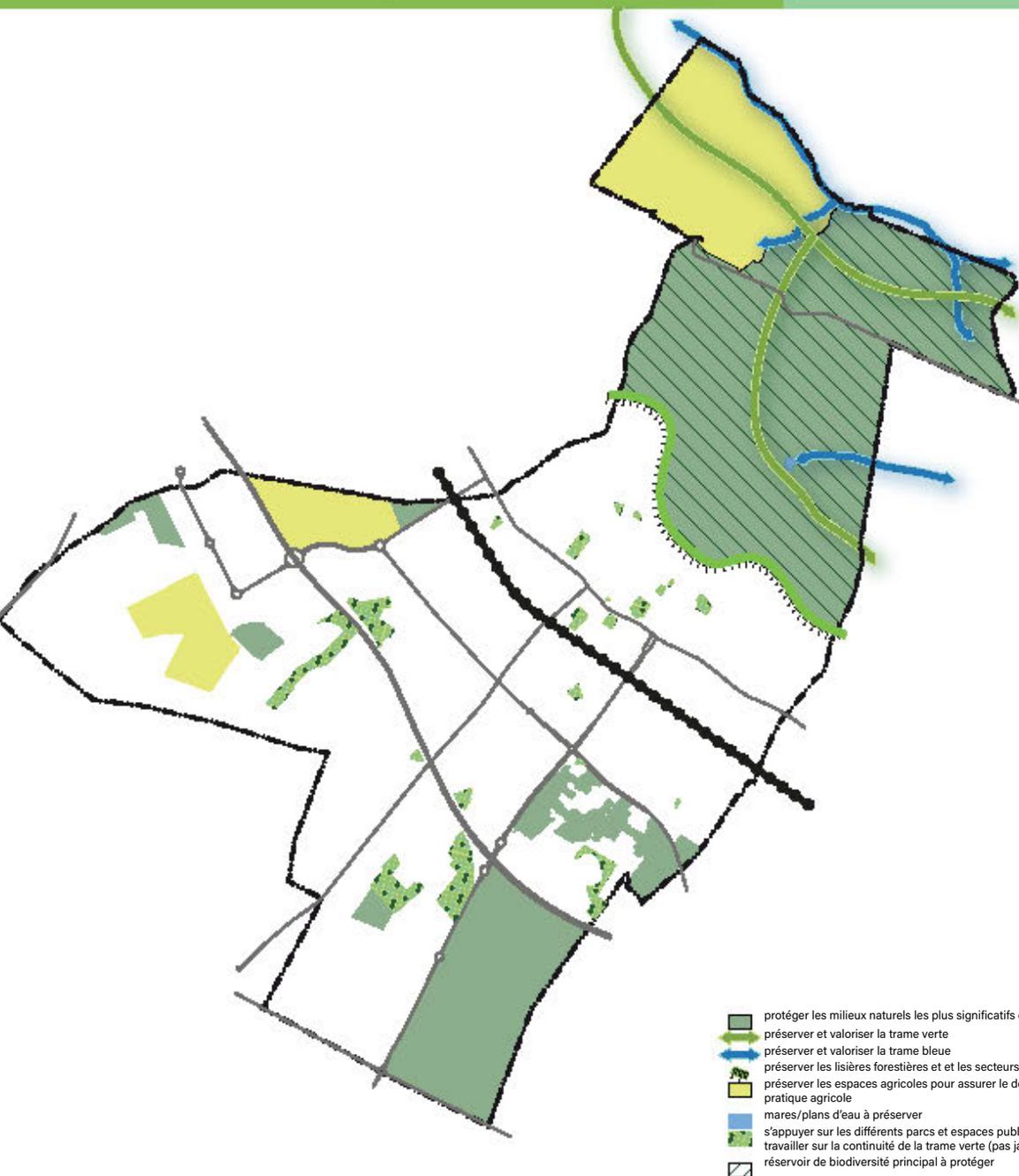
49

ORIENTATIONS

à retenir

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que les axes du PADD ne revêtent pas de caractère d'importance ou de hiérarchie. Tous sont à considérer de la même façon dans le cadre d'une ambition politique globale et transversale.





une ville nature

préserver, valoriser, révéler les éléments singuliers des milieux naturels et paysagers du territoire et, ainsi, favoriser la biodiversité



ORIENTATION 1.1

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS : VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE

ORIENTATION 1.2

CONSOLIDER LA TRAME VERTE DANS UN TERRITOIRE «FORTEMENT» URBANISÉ

ORIENTATION 1.3

MIEUX INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT

ORIENTATION 1.4

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS



-  protéger et valoriser le petit patrimoine remarquable identifié sur la ville
-  préserver la dimension patrimoniale du quartier centre ancien Est
-  accompagner la protection et la valorisation des monuments historiques
-  traiter qualitativement les entrées de ville principales
-  création / extension de parcs publics
-  soigner qualitativement les transitions entre les nouveaux espaces urbanisés et les milieux naturels et agricoles existants
-  création de continuités paysagères, supports des modes doux et d'agrément du cadre de vie

une ville de qualité, fière de son patrimoine

conforter les atouts de la ville au bénéfice d'un cadre de vie qualitatif en revendiquant et en se réappropriant son patrimoine



ORIENTATION 2.1

VALORISER ET PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI, CONSTITUTIF DE L'IDENTITÉ DE LA VILLE ET DES QUARTIERS

ORIENTATION 2.2

METTRE EN VALEUR LA NATURE EN VILLE

ORIENTATION 2.3

MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES URBANISÉS

ORIENTATION 2.4

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE CONFORT DE L'ESPACE PUBLIC

ORIENTATION 2.5

METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE NATUREL DE QUALITÉ

ORIENTATION 2.6

RÉINTÉGRER L'EAU AU CADRE DE VIE

une ville culturelle

développer et transmettre les patrimoines vivants, matériels et immatériels



orientations générales non cartographiables

ORIENTATION 3.1

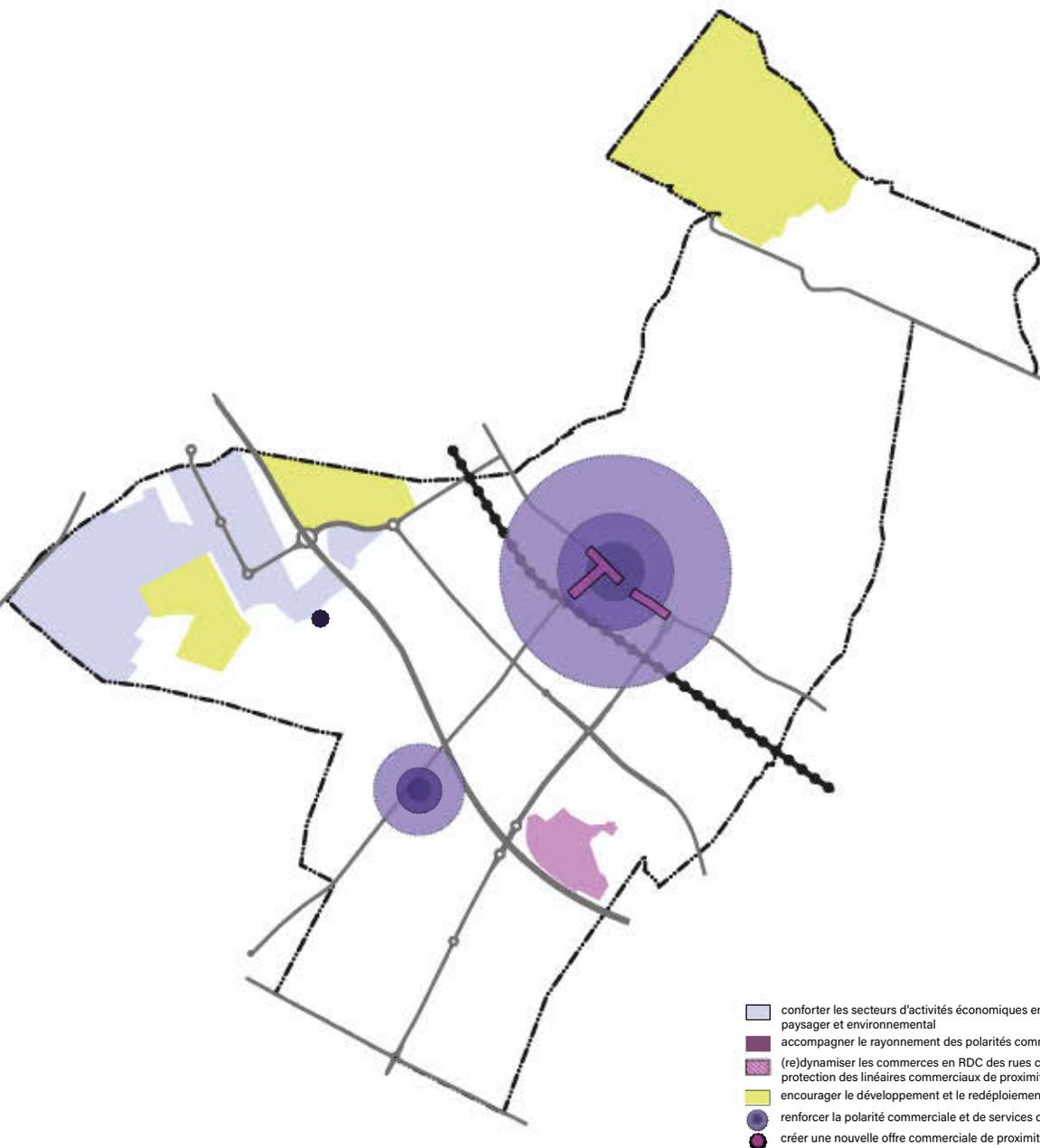
TRANSMETTRE LES PATRIMOINES ARTISTIQUES EN FAVORISANT LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS ET LA CRÉATION CONTEMPORAINE

ORIENTATION 3.2

INVESTIR LE CHAMP DES NOUVELLES PRATIQUES CULTURELLES

ORIENTATION 3.3

POURSUIVRE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RAYONNEMENT CULTUREL DE LA VILLE



une ville dynamique

conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement



ORIENTATION 4.1

SOUTENIR, DIVERSIFIER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET MARAÎCHÈRES

ORIENTATION 4.2

CONFORTER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES EXISTANTES

ORIENTATION 4.3

PÉRENNISER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

ORIENTATION 4.4

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

une ville sûre

inscrire le bien-être et le bien-vivre des habitants dans la ville



orientations générales non cartographiables

ORIENTATION 5.1**S'APPUYER SUR LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ,
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA
RADICALISATION****ORIENTATION 5.2****DÉVELOPPER LA VIDÉO-PROTECTION, FACTEUR DE
TRANQUILLITÉ, SUR LE TERRITOIRE****ORIENTATION 5.3****METTRE EN PLACE DES ACTIONS EN VUE DE LA
PRÉVENTION ET DE LA RÉINSERTION****ORIENTATION 5.4****DÉVELOPPER LES MOYENS POUR LA POLICE
MUNICIPALE**



une ville solidaire

répondre aux défis d'un territoire de cohésion



ORIENTATION 6.1

ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES POUR TOUS ET ACCESSIBLES PAR TOUS

ORIENTATION 6.2

RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE

ORIENTATION 6.3

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'HABITAT ASSURANT UN VÉRITABLE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET UNE OFFRE ADAPTÉE

ORIENTATION 6.4

ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LA VILLE

ORIENTATION 6.5

DÉVELOPPER LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE INCLUSIF

ORIENTATION 6.6

CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE BIAIS D'UNE OFFRE POUR TOUS

une ville exemplaire

faire de la ville de Taverny une référence en matière d'écologie urbaine



orientations générales non cartographiables

ORIENTATION 7.1

PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ RÉPONDANT AUX ENJEUX DU 21ÈME SIÈCLE

ORIENTATION 7.2

ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 7.3

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

ORIENTATION 7.4

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

ORIENTATION 7.5

ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA SANTÉ

ORIENTATION 7.6

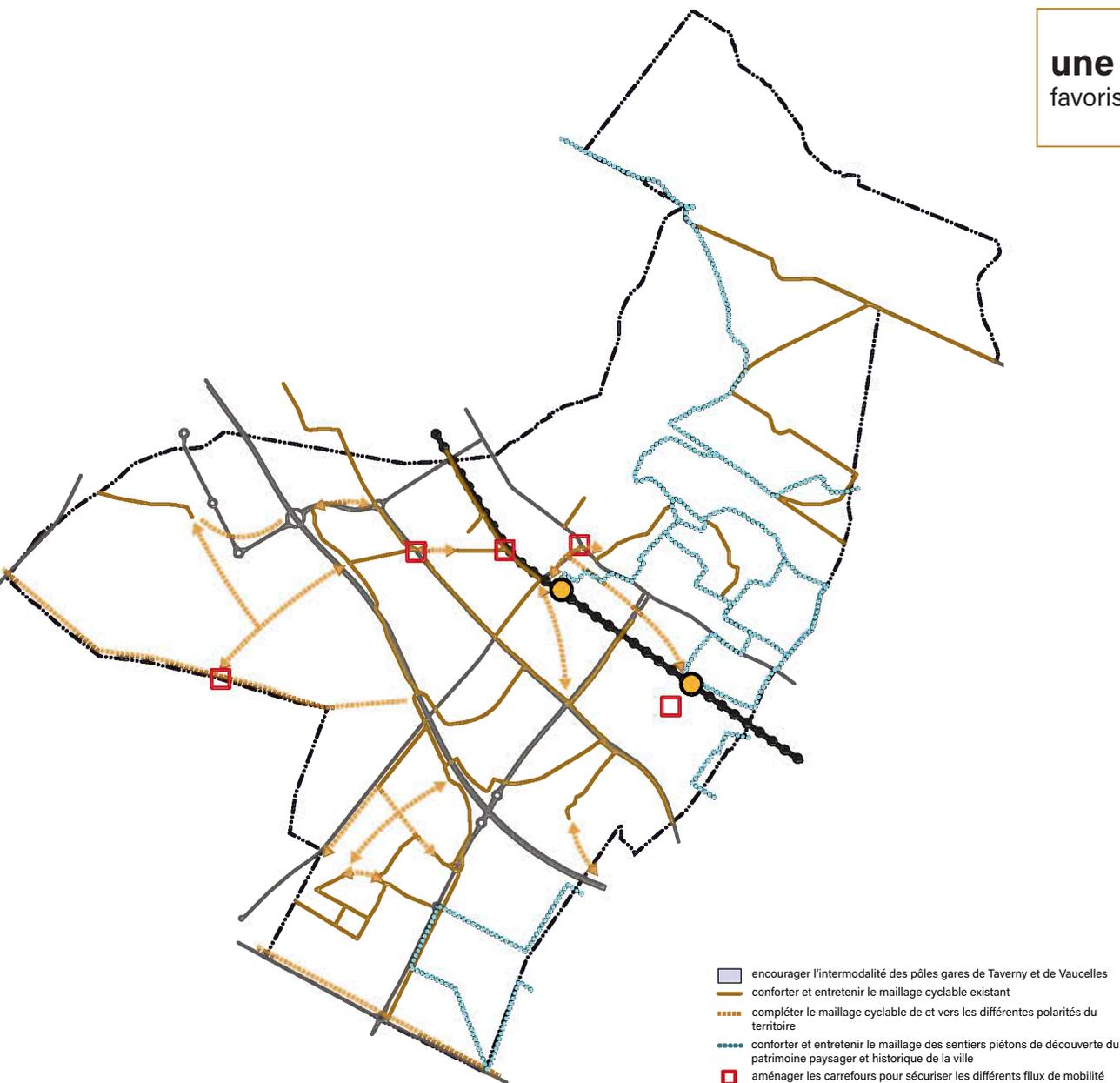
PRENDRE EN COMPTE LA CAUSE ANIMALE DANS LE PROJET DE LA VILLE

ORIENTATION 7.7

PROMOUVOIR LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

ORIENTATION 7.8

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES



une ville accessible

favoriser la mobilité pour tous



ORIENTATION 8.1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

ORIENTATION 8.2

FAVORISER ET ENCOURAGER LES PRINCIPES DE L'ÉCO-MOBILITÉ

ORIENTATION 8.3

FAVORISER LES ALTERNATIVES AU RECOURS SYSTÉMATIQUE À LA VOITURE

ORIENTATION 8.4

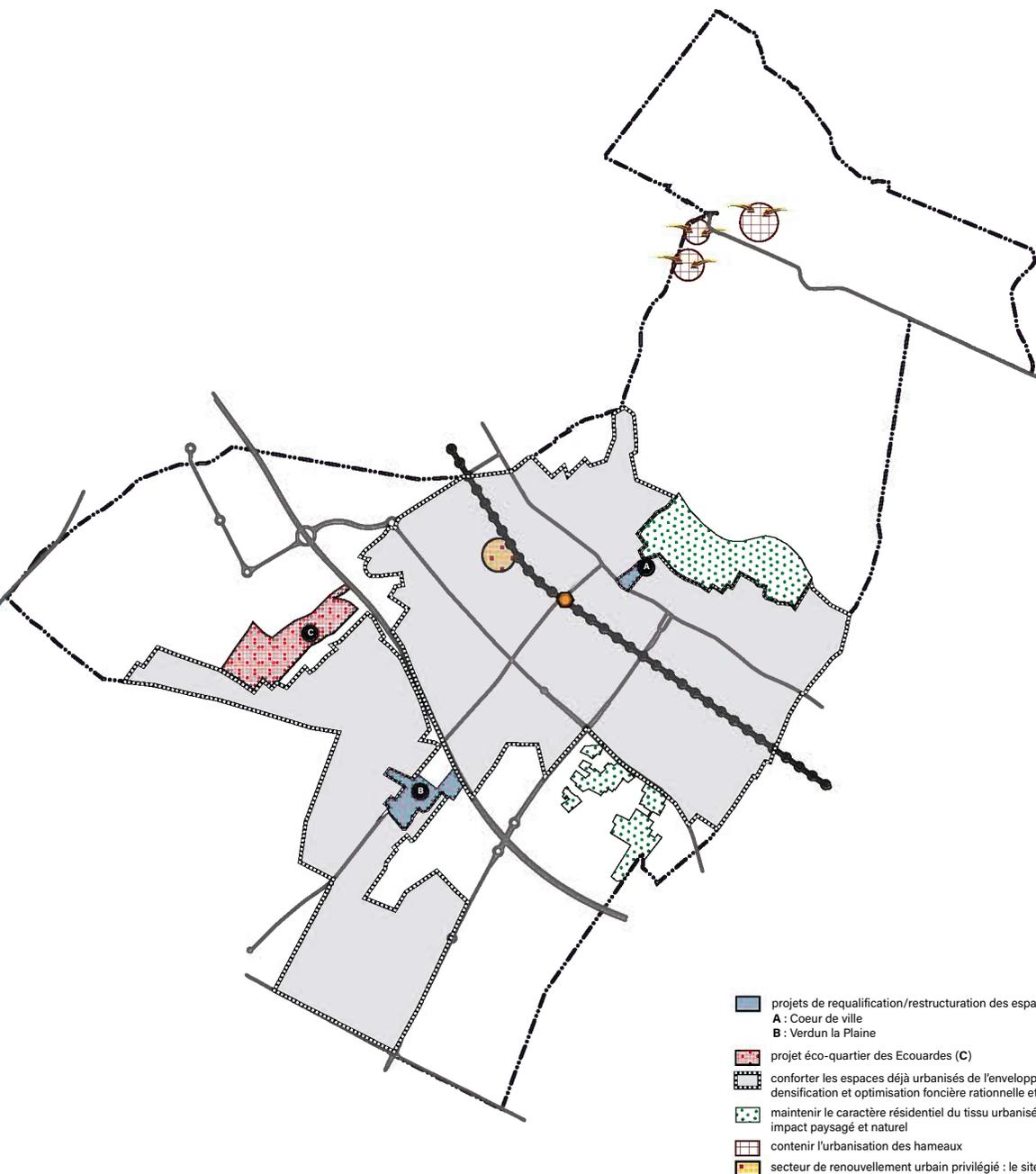
ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ

ORIENTATION 8.5

MAÎTRISER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

ORIENTATION 8.6

OPTIMISER ET REPENSER L'OFFRE EN STATIONNEMENT AUTOMOBILE ET EN STATIONNEMENT VÉLO



une ville structurée

assurer un développement urbain compact, maîtrisé et équilibré



ORIENTATION 9.1

MAINTENIR UNE POPULATION RÉSIDENTIELLE ET ACCUEILLIR UNE POPULATION NOUVELLE

ORIENTATION 9.2

ORGANISER UNE GESTION DE L'ESPACE LA PLUS ÉCONOME POSSIBLE POUR L'HABITAT

ORIENTATION 9.3

MAÎTRISER ET CADRER LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EN TENANT COMPTE DES CADRES SUPRA-COMMUNAUX

ORIENTATION 9.4

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION/ RÉHABILITATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ OU NON ADAPTÉ

ORIENTATION 9.5

MAÎTRISER L'URBANISATION HORS DE L'ENVELOPPE URBAINE PRINCIPALE

ORIENTATION 9.6

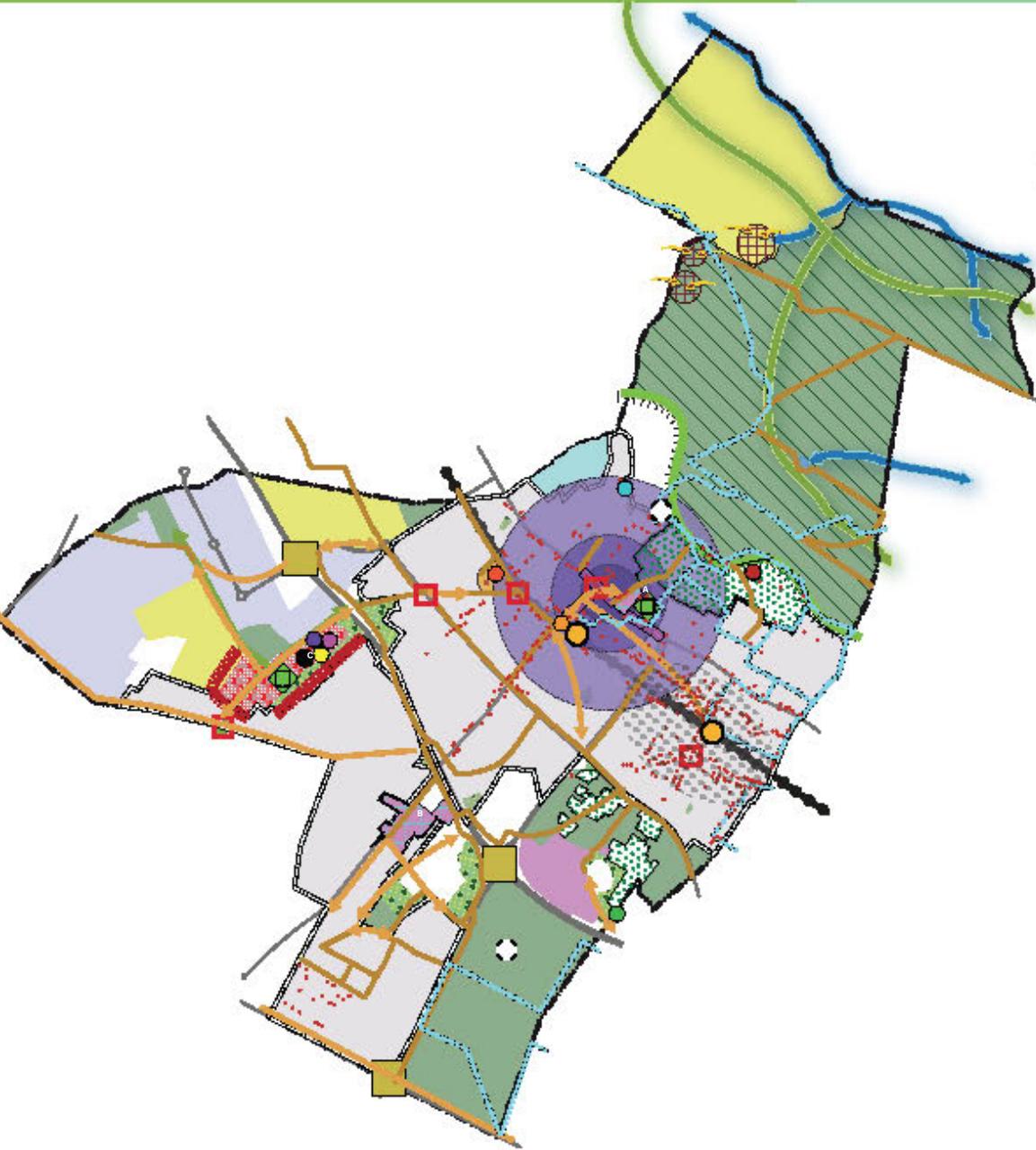
ŒUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE

ORIENTATION 9.7

FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'OFFRE DE LOGEMENTS

ORIENTATION 9.8

DÉVELOPPER UN MODÈLE URBAIN MESURÉ, HARMONIEUX ET DURABLE



LES ORIENTATIONS DU PADD

AXE 1 : UNE VILLE ÉQUILIBRÉE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE DE LA VILLE

- protéger les milieux naturels les plus significatifs du territoire
- préserver et valoriser la trame verte
- préserver et valoriser la trame bleue
- préserver les lisières forestières et les secteurs de coteaux
- préserver les espaces agricoles pour assurer le développement de la pratique agricole
- mares/plans d'eau à préserver
- s'appuyer sur les différents parcs et espaces publics végétalisés pour travailler sur la continuité de la trame verte (pas japonais)
- réservoir de biodiversité principal à protéger

AXE 2 : UNE VILLE DE QUALITÉ, FIÈRE DE SON PATRIMOINE

- protéger et valoriser le petit patrimoine remarquable identifié sur la ville
- préserver la dimension patrimoniale du quartier centre ancien Est
- accompagner la protection et la valorisation des monuments historiques
- traiter qualitativement les entrées de ville principales
- création / extension de parcs publics
- soigner qualitativement les transitions entre les nouveaux espaces urbanisés et les milieux naturels et agricoles existants
- création de continuités paysagères, supports des modes doux et d'agrément du cadre de vie

AXE 3 : UNE VILLE CULTURELLE

orientations générales non cartographiables

AXE 4 : UNE VILLE DYNAMIQUE

- conforter les secteurs d'activités économiques en améliorant leur traitement paysager et environnemental
- accompagner le rayonnement des polarités commerciales les Portes de Taverny
- (re)dynamiser les commerces en RDC des rues commerçantes / assurer la protection des linéaires commerciaux de proximité
- encourager le développement et le redéploiement des activités agricoles
- renforcer la polarité commerciale et de services du centre-ville
- créer une nouvelle offre commerciale de proximité en lien avec l'éco-quartier

AXE 5 : UNE VILLE SÛRE

orientations générales non cartographiables

AXE 6 : UNE VILLE SOLIDAIRE

- développer l'offre de mixité sociale par la mise en place de logements sociaux
- pérenniser les équipements militaires
- compléter le maillage et l'offre en équipements publics complémentaires en lien avec le futur éco-quartier
- proposer une gamme d'hébergement spécifique pour les personnes âgées

AXE 7 : UNE VILLE EXEMPLAIRE

orientations générales non cartographiables

AXE 8 : UNE VILLE ACCESSIBLE

- encourager l'intermodalité des pôles gares de Taverny et de Vaucelles
- conforter et entretenir le maillage cyclable existant
- compléter le maillage cyclable de et vers les différentes polarités du territoire
- conforter et entretenir le maillage des sentiers piétons de découverte du patrimoine paysager et historique de la ville
- aménager les carrefours pour sécuriser les différents flux de mobilité

AXE 9 : UNE VILLE EXEMPLAIRE

- projets de requalification/restructuration des espaces publics
- A : Coeur de ville
- B : Verdun la Plaine
- projet éco-quartier des Ecouardes (C)
- conforter les espaces déjà urbanisés de l'enveloppe urbaine au travers d'une densification et optimisation foncière rationnelle et adaptée au contexte
- maintenir le caractère résidentiel du tissu urbanisé au sein de secteur à fort impact paysagé et naturel
- contenir l'urbanisation des hameaux
- secteur de renouvellement urbain privilégié : le site de l'Apave

les prochaines échéances

(dépendant du contexte sanitaire) :

mars 2022 : réunions PPA et réunion publique

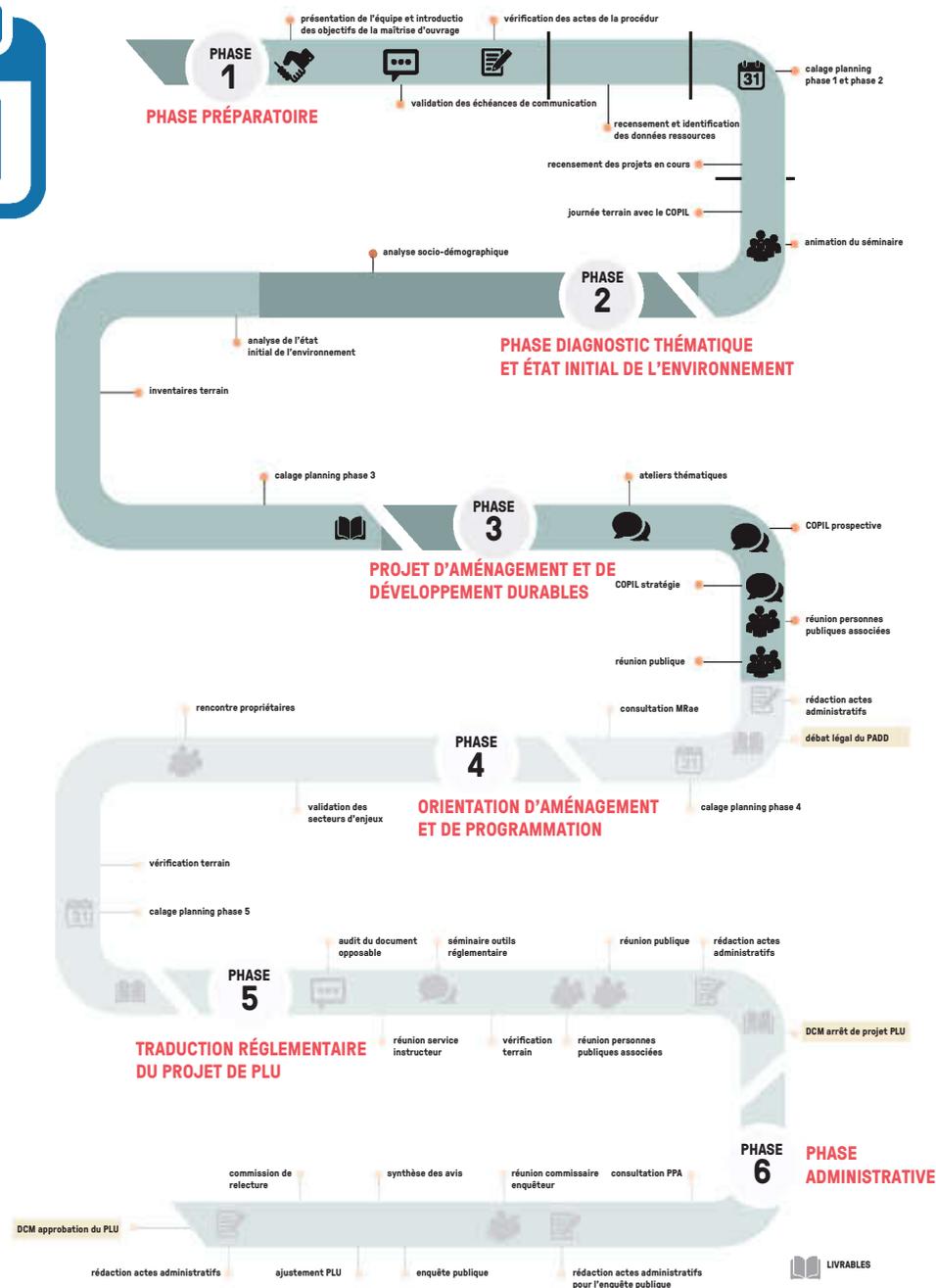
24 mars 2022 : débat du PADD

décembre 2022 : arrêt de projet du PLU

janvier/mars 2023 : consultation des PPA (3 mois)

avril/mai 2023 : enquête publique (2 mois)

juin/juillet 2023 : approbation du PLU





Texte

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

